



Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement

Analyse de la problématique de la gestion des déchets

République d'Haïti
Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
Cellule Eau Potable Et Assainissement
Cabinet Du Ministre



**BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT
WASHINGTON D. C.**

RAPPORT INTERIMAIRE

**Analyse de la problématique des déchets solides dans la Zone
Métropolitaine de Port au Prince**

**Olga Samper
Eric Chapal
Alexandre Brailowsky**

10/12/2006

Sommaire

Introduction	5
Chapitre I Analyse du service actuel	5
A. Production et composition des déchets	5
1. Estimation de la production per capita des déchets des ménages	5
2. Autres catégories de déchets	6
3. Composition des déchets	7
4. Production de déchets par zones géographiques	7
5. Insécurité	8
B. Ramassage et nettoyage des zones	
1. Balayage	8
2. Enlèvement et transport des déchets	8
3. Les équipements disponibles pour la GDS	9
4. Moyens humains	10
5. Coûts des moyens mis en œuvre pour la GDS	10
C Elimination	12
Chapitre II Contexte institutionnel de la GDS	13
A. Le cadre législatif	13
B. Le SMCRS	13
1. Création et activité	13
2. Moyens techniques	14
3. Les moyens humains	14
4. Moyens financiers et contrôle	14
C. Les ministères concernés	15
1. Le MTPTC	15
2. Le Ministère du Plan	15
3. Le Ministère de la Santé	15
4. Le Ministère de l'Environnement	15
5. UTE	16
D. Autres acteurs de la GDS	16
1. Les entreprises privées	16
2. PADF	16
3. Yélé Haïti	16
4. Coopertive Housing Fondation	16

Chapitre III Inventaire des budgets des acteurs	17
A. Historique sur les ressources dépensées en collecte en collecte et décharge de « détritrus »	17
1. Le budget national	17
2. Le financement de la collecte et décharge des « détritrus »	19
B. Les déchets dans les budgets des agences publiques	20
1. Le MTPTC	20
2. Le ministère de l’Environnement	21
3. Le Ministère de la Santé	21
4. Les Communes	22
5. Le SMCRS	22
Chapitre IV Diagnostic de la GDS et propositions à court, moyen et long terme.	25
A. Diagnostic de la GDS et propositions à court terme	25
1. Volet technique	25
2. Volet institutionnel	26
3. Emploi	28
4. Volet financier et propositions	28
a. informations générales	28
b. capacité contributive des ménages	29
c. estimation de tarifs et des revenus	30
5. Mise en œuvre des propositions à moyen terme	35
B. Propositions à moyen et long terme	37
1. Propositions à moyen terme	37
2. Propositions à long terme	37
Chapitre V Diagnostic et propositions concernant le volet social	38
Introduction	38
Grandes Lignes stratégiques	38
Propositions opérationnelles	39
1. Choix de trois zones pilotes	39
2. Hypothèses de départ et premiers modèles de gestion : qui fait quoi	40
3. Le rôle de l’ingénierie sociale dans le projet	41
4. L’objectif de la phase pilote	41
Tentative de planification et de calendrier opérationnel	42

Recommandations	42
Conclusion	43
Liste des Annexes	43

Liste et signification des sigles utilisés

AFD	Agence française de développement
AT	Assistance technique
BF	Borne fontaine
BOM	Benne à ordures ménagères
CAMEP	Centrale autonome métropolitaine d'eau potable
CHF	Cooperative Housing Foundation
CNE	Centre National des Equipements
GDS	Gestion des déchets solides
GH	Gouvernement Haïtien
HIM	Haute intensité de main d'oeuvre
IHSI	Institut Haïtien de Statistiques et d'Information
ME	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MO	Maître d'œuvre
MP	Ministère du Plan
MS	Ministère de la Santé
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
PADF	Pan American Development Foundation
PAP	Aire Métropolitaine de Port au Prince
SEEUR	Service d'entretien des équipements urbains
UCQD	Unité de coordination des quartiers défavorisés
UTE	Unité technique d'exécution

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de présenter un projet d'amélioration globale de la gestion des déchets solides (GDS) dans l'aire métropolitaine de Port au Prince (PAP). Les projets précédents se sont focalisés sur l'urgence et sur l'emploi (techniques HIMO haute intensité de main d'œuvre) comme nous le rappellerons dans notre analyse. Nous proposerons des mesures visant à sortir d'une logique d'urgence pour amorcer une logique de développement durable de cette activité. Dans ce contexte il est bon de rappeler les fondamentaux de la GDS :

- Une approche globale concernant non seulement le balayage, l'enlèvement et le transport, mais également le traitement final de toutes les catégories de déchets de PAP.
- Le principe du pollueur payeur.
- L'élimination finale des déchets respectant l'environnement
- La responsabilité des autorités, tant au niveau de l'Etat qu'au niveau local, d'assumer la GDS de façon à préserver de façon durable l'environnement. Cet engagement doit permettre à la génération présente et aux générations futures de vivre dans un cadre de vie sain.

Ce rapport est divisé en cinq chapitres :

1. Analyse du service actuel
2. Contexte institutionnel de la GDS
3. Inventaire des budgets des acteurs
4. Diagnostic de la GDS et propositions à court, moyen et long terme
5. Diagnostic et propositions concernant le volet social

Chapitre I Analyse du service actuel

A Production et composition des déchets

1. Estimation de la production per capita des déchets des ménages

La population de PAP a été multipliée par trois depuis 20 ans. Selon l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) la population de PAP en 2003 (dernier recensement enregistré, publié en 2005) était de 2 014 000 habitants. Le taux de croissance de cette population pour la dernière période prise en compte (2000 / 2005) était de 2,96 % par an. Soit une population pour PAP estimée à 2,5 millions d'habitants en 2006, et qui sera de l'ordre de 4 millions en 2016.

Selon deux études du GRET conduites en septembre 1996 et mai 2002 dans des quartiers défavorisés la production par jour et par habitant était respectivement de 0,7 et 0,8 Kg (une étude de la Société GKW/Hydroplan en 2000 propose le chiffre de 0,8 Kg/ha/jour). Cette

production est homogène par rapport à la production d'autres pays de la région, (voir rapport de Olga Samper du 01/11/2006 sur ce même sujet), il est également cohérent avec les quantités produites par d'autres pays à faible revenu. Par contre il est sensiblement plus élevé que les quantités prises en compte par le SMCRS et citées par la plupart des études réalisées depuis 10 ans. Il sera possible de vérifier ces chiffres grâce au projet pilote proposé dans les chapitres IV et V.

Il n'a pas été possible de contrôler les tonnages collectés, l'Aire Métropolitaine ne disposant plus d'un pont bascule. Il avait été envisagé d'équiper la décharge de Truitier d'un pont bascule mais cet investissement n'a pas encore été réalisé. Il faudra donc se contenter pour le moment d'une évaluation sommaire. Le chiffre de 1 kg par jour et par habitant sera retenu pour tenir compte d'une production per capita plus élevée dans les quartiers résidentiels. Soit une production évaluée à 2 500 de tonnes/jour et 912 500 tonnes/an d'ordures ménagères pour PAP en 2006, et une production de plus de 2,75 millions de tonnes pour tenir compte des autres catégories de déchets : de démolition, déchets verts, déchets industriels et commerciaux, déchets hospitaliers, balayures.

Compte tenu de l'évolution de la consommation, partiellement conditionnée par la proximité des Etats-Unis et de ses produits, il est prévisible que la production globale des déchets dépassera en 2016 les 5 millions de tonnes.

Il convient de préciser que ces chiffres concernant la production ne correspondent pas à ceux des déchets présentés à l'enlèvement. En effet, faute d'un service régulier et efficace des ordures ménagères, il est bien connu qu'une quantité non négligeable de ces déchets finissent dans les ravines, les drains des eaux pluviales, sont souvent brûlés en dégageant des fumées nocives (les plastiques en brûlant produisent de la dioxine), et dans le meilleur des cas servent à nourrir les cochons, chèvres et autres animaux en divagation.

1. Autres catégories de déchets

Les marchés publics et les centres commerciaux présentent des points de forte production. Il y a 3 grands marchés à Pétiyon Ville, 2 à Carrefour, 5 à Delmas, etc. Il faut savoir que tout le long des principales artères il y a des vendeurs informels qui occupent la bordure des trottoirs, produisent des déchets, et les laissent sur place quand leur commerce est terminé.

Les administrations, garderies, écoles, universités sont également des producteurs non négligeables, principalement de papiers et cartons.

Les hôtels, la zone industrielle de Delmas, quand ils ne sont pas desservis par des collecteurs privés sont également des producteurs de déchets ménagers, voire commerciaux et industriels, qui pourraient faire l'objet d'une collecte appropriée.

Il y a plus de 100 hôpitaux, cliniques, établissements de soins, et laboratoires dans l'agglomération. Soit plus de 2000 lits. Les déchets hospitaliers ne font l'objet d'aucune collecte spécifique, comme ce fut semble-t-il le cas dans le passé. Ce fait bien connu des autorités représente un risque majeur pour la population de PAP.

Les déchets verts mélangés aux déchets domestiques dans les points de regroupement augmentent les volumes à collecter. Compte tenu du climat tropical favorable à une flore exubérante, cette catégorie ne doit pas être négligée.

Il n'existe aucune étude récente, exceptée celle du GRET (octobre 1996), concernant ces catégories de déchets à savoir : de démolition, déchets industriels et commerciaux, déchets verts, déchets hospitaliers, balayures. Une étude sectorielle approfondie serait la bien venue pour mieux cerner les quantités concernées dans l'agglomération de PAP.

2. Composition des déchets

Les deux études précitées du GRET donnent la composition suivante pour les ordures ménagères :

- Matières organiques : 73 % (biodégradable)
- Matières plastiques : 6 % (non biodégradable)
- Carton, papier, tissus : 10 % (biodégradable)
- Métaux : 3 % (non biodégradable)
- Matières inertes : 8 % (partiellement dégradables)

Il n'y a pratiquement pas de verre, car les bouteilles sont consignées. Ces chiffres sont caractéristiques des usages alimentaires d'un pays en développement nuancé d'une forte proportion d'emballages et de plastiques due à la proximité des Etats-Unis et à leur influence sur le mode de vie des Haïtiens.

3. Production de déchets par zones géographiques

PAP est divisée administrativement en sept communes à savoir : Port au Prince, Carrefour, Pétion Ville, Delmas, Cité Soleil, Tabarre, Croix des Bouquets.

L'étude du Plan Directeur d'Urbanisme de 1988 donne le classement de la typologie de l'habitat prenant en considération les distinctions suivantes :

- Les zones d'habitat spontané extrêmement denses (1 800 habitants/ha) ;
- Les zones d'habitat spontané denses ou très dense (550 à 700 habitants/ha) ;
- Les zones de lotissements très serrés de bas standing (500 habitants/ha) ;
- Les zones de lotissements très serrés de moyen standing (300 habitants/ha) ;
- Les zones de lotissements lâches (50 à 100 habitants/ha) ;
- Les centres urbains avec des îlots administratifs et commerciaux insérés dans un habitat composite.

Ces différentes catégories se trouvent intimement imbriquées dans une véritable mosaïque d'habitats. Les classes les plus riches voisinant parfois avec les plus démunies. Il serait fastidieux d'en donner une description exhaustive. Il faut retenir comme ordre de grandeur que la moitié de la population réside dans les quartiers défavorisés et que l'autre moitié bénéficie de conditions de logement plus favorables.

Il faut souligner que les quartiers défavorisés sont plus propres que les axes de communication. En effet la population de ces quartiers prend grand soin de sortir les déchets (fatras) de leur quartier. Ce qui provoque à proximité de ces quartiers des points de concentration très impressionnants.

Les autres points de concentration des déchets en dehors des ravines sont, comme nous venons de le voir au paragraphe précédent, les marchés, les grands axes de circulations, les commerces, administrations et les écoles.

4. *Insécurité*

Il existe des zones de non droit à PAP où il est dangereux de collecter les déchets. Certaines sont bien connues comme Cité Soleil, la décharge de Truitier et la zone de l'aéroport, où deux militaires de l'ONU se sont fait tuer pendant la mission, et deviennent plus dangereuses la nuit. Pendant une collecte de nuit, à laquelle nous assistions, sur le boulevard Dessalines, un chauffeur s'est fait agresser d'après nos accompagnateurs. Il a immédiatement cessé le travail.

B Ramassage et nettoyage des zones publiques

1. *Balayage*

L'article 2 du décret du 9 octobre 1989 stipule clairement que : « le rôle du Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides consistera dans le ramassage des détritiques qui auront été balayés et assemblés par le service de la voirie respectif des communes de Port au Prince, de Delmas, de Pétion Ville, de Gressier, de la Croix des Bouquets et de Carrefour ».

Les mairies assument donc timidement cette tâche de balayage. En fait les balayeurs municipaux sont surtout présents dans la partie basse de l'agglomération et à Pétion Ville. Ils font de la collecte en porte à porte pour leur compte ou « pratique ». Contre une somme de US\$ 5 à US\$ 10 par semaine ils font des enlèvements chez les particuliers avec leurs brouettes, et vont ensuite vider dans les ravines ou aux points de concentration.

Le SMCRS, qui doit assurer l'enlèvement et non le balayage des déchets, a en fait des équipes de balayage ou de concentration des déchets. Comme cette fonction n'est pas statutaire ces « balayeurs » sont enregistrés dans le Payroll sous la rubrique « travailleurs Equipe AM », pour ceux qui travaillent dans l'équipe du matin, et « travailleurs équipe PM », pour ceux de l'équipe du soir ; et sont mélangés avec les ouvriers qui chargent les bennes à ordures ménagères (BOM) à compaction ou sans compaction.

Il y a donc clairement duplication de la fonction entre les mairies et le SMCRS.

2. *Enlèvement et transport des déchets*

Le SMCRS est en charge théoriquement de cette activité (voir paragraphe précédent). Nous reviendrons dans le volet institutionnel sur l'historique de cette société. En fait le SMCRS depuis la mise en route en 1983 (création le 3 mars 1981) n'a jamais été en mesure d'assurer l'enlèvement et le transport des déchets de PAP à 100 %. Depuis le « record » atteint en 1987 de 60 % (45 véhicules avait été acquis grâce à un prêt de la BID) le taux de couverture est de l'ordre de 10 à 15 % avec une évaluation de la production per capita sous évaluée. Une amélioration a dû être constatée au moment du don par Taiwan de 92 véhicules en 1998, matériel qui avait été mis à la disposition du CNE et hors d'usage à présent.

Depuis 1986 des sociétés privées sont également actives dans le secteur de la GDS. Boucard Pest Control a été créé en 1994. Avec SANITEC ce sont les seules entreprises spécialisées survivantes. Dans les années 1997/1998 des aides avaient été données aux entrepreneurs sous forme de facilité de trésorerie, mais les autres sociétés existant à cette époque ont cessé leurs activités.

Boucard et SANITEC assurent le transport des déchets de leurs clients sur la base d'une tarification qui est fonction du volume d'une part et de la fréquence des enlèvements d'autre part, jusqu'à la décharge de Truitier. Boucard a 2000 clients.

Actuellement l'enlèvement des déchets est pratiqué de trois façons différentes. La première concerne le ramassage des points de regroupement de déchets le long des grandes artères avec des BOM (compressifs). Le chargement se fait à l'aide de pelles et de fourches. Chaque équipe comprend 6 ouvriers, un chauffeur et un contrôleur (ce dernier appartient au PADF). Il faut noter que le temps d'immobilisation du véhicule est de $\frac{3}{4}$ d'heure, jusqu'à plus d'une heure en fonction de la dimension du tas de déchets. La deuxième méthode concerne les plus grosses concentrations de déchets. Un chargeur sur pneus (loader) charge des camions équipés de bennes entrepreneur basculantes. Ici aussi il y a une équipe de plusieurs ouvriers (6 à 10) pour pousser les derniers déchets du tas dans le godet du chargeur. La troisième manière est celle des sociétés privées qui utilisent un Canter de petite taille pour les enlèvements chez leurs clients. C'est une collecte en sacs plastiques. Le sac est fourni aux clients par le prestataire de service. Les deux premières méthodes sont peu adaptées aux conditions d'exploitation de la GDS à PAP et nous expliquerons pourquoi dans le chapitre IV diagnostic.

Le SMCRS travaille en deux équipes ou deux vacations. Une de jour de 7 à 16 heures. L'autre de nuit de 17 heures à 2 heures du matin. Ces horaires sont théoriques car malgré une armée de contrôleurs, et comme ces derniers ne disposent pas de moyens de transport (ils étaient équipés de motos, qui sont toutes hors service), les équipes sont livrées à elles mêmes.

Compte tenu de la situation présente tout à fait chaotique les circuits de collecte sont fixés au jour le jour par le SMCRS. En effet cet organisme ne connaissant ni les quantités à collecter, ni le nombre de camions qui sera disponible le jour suivant, gère la situation à vue.

Les responsables de la PADF nous ont exposé leur stratégie en matière d'organisation des tournées. Comme les résultats des appels d'offres ne sont pas encore connus, la définition des tournées des véhicules sera mieux définie en janvier à l'occasion de la deuxième mission.

3. Les équipements disponibles pour la GDS

Le SMCRS disposait pendant la mission (novembre 2006) de 18 camions en état de marche. Cette flotte est à géométrie variable et peu fiable car les véhicules sont en mauvais état, et donc susceptibles de tomber en panne sans préavis. Aucun entretien préventif n'est pratiqué par le SMCRS. Il manque souvent de moyens financiers pour acheter des pièces de rechange. Le matériel du SMCRS a fait l'objet d'un rapport que nous présentons en Annexe 1 sous toutes réserves sur l'état des véhicules, car ils n'ont pas fait l'objet de notre part d'une expertise. Le SMCRS loue des véhicules à la société « Site Logistique ». Ces véhicules ne lui appartiennent donc pas et sont répertoriés dans la liste sous la mention CL.

Les ateliers du SMCRS sont impressionnants et représentent un bel outil de travail. Par contre cet outil est mal utilisé. Des épaves de véhicules et d'engins sont dispersées dans un désordre

dont la logique est absente. Le gaspillage des investissements réalisés est consternant. Aucun entretien préventif n'est pratiqué. Le magasin de pièces de rechange est vide à part quelques consommables : pneumatiques, batteries, flexibles, huile, venturi. Aucun suivi des réparations permettant d'analyser un coût par véhicule.

Le matériel des entreprises privées a été mobilisé par la PADF pour le projet actuellement en cours par le moyen d'un appel d'offres. Quatre entreprises de grandes tailles et dix petites sont concernées. Les grands transporteurs sont : Boucard déjà cité, EDEM S.A., ENAMEX et HTN ; ces trois dernières entreprises sont dans le secteur des travaux publics. Les résultats de l'appel d'offres n'étaient pas connus à la fin de la mission en Haïti.

Des sociétés du secteur public contribuent également au projet géré par la PADF ; à savoir le Ministère des Travaux Public Transport et Communication (MTPTC) à travers le SMCRS, le CNE et le SEEUR. Cet appui implique du matériel de Génie Civil camions à benne entrepreneur et chargeurs sur pneus (loaders). Il est affecté provisoirement à la GDS et ne fonctionne que de 16 à 22 heures pour cette activité.

Il existe la possibilité de sous-traiter l'entretien des véhicules et des engins chez Haytien Tractor. Mais il semble que les tarifs pratiqués par cette entreprise soient très élevés.

4. Moyens humains

Le SMCRS a un effectif théorique de 1523 personnes portées sur le Payroll (voir chapitre III). Ce personnel est pléthorique. Par exemple il y a 195 chauffeurs pour la première équipe et 198 pour la seconde pour seulement 18 véhicules en état de marche. Tous les postes sont largement pourvus en personnel. Il faut signaler qu'il y a des « pépites » dans cet effectif ayant acquis une véritable expérience dans leur domaine. Cette société a été utilisée comme réservoir d'emplois.

Le PADF a prévu d'embaucher 572 personnes pour la période du projet soit 6 mois.

Boucard a un effectif total de 150 personnes mais une partie seulement est affectée à la GDS, les autres sont employés dans leurs autres activités : dératisation, assainissement, désinfection, etc.

Il faut signaler que nous avons eu plusieurs interlocuteurs de valeur au cours de nos entretiens tout à fait capables de s'impliquer avec compétence dans ce secteur d'activité.

5 Coûts des moyens mis en œuvre pour la GDS

Les prix remis par les soumissionnaires à l'appel d'offres lancé par PADF permettent de cerner une première approche des coûts observés à PAP.

PROPOSITIONS PRIVES
MOYENNE DES VALEURS (US\$/M3)

	PROP 1	PROP 2	PROP 3
CONSOMMABLES	1,10	1,57	2,83
MAIN D' OEUVRE	1,44	0,40	0,52
AMORTISSEMENTS	0,15	0,96	0,24
ENTRETIEN ASSURANCES	0,37	1,17	0,70
TAXES	0,08	0,09	0,08
ADMINISTRATION	0,58	0,10	0,03
PROFITS	1,05	0,81	0,88
COÛT DU m3	4,76	5,11	5,28

(**) Taux de change 2006 1 US\$ = 42 Gd

Prop 1 = Boucard

Prop 2 = Edem S.A.

Prop 3 = Haiti Transport et Nettoyage

Il faut remarquer que les propositions relatives à la commune de Cité Soleil présentent un sur coût de 30% à 40% du coût proposé pour les autres communes en raison des conditions d'insécurité et de risque dans les exploitants.

Ces coûts sont cohérents avec les coûts estimés en 1995/96 par d'autres études.

	Solineau & Bellergeau	SIM Sanitaire	CHF
	1996	1996	1995
Coût du m3 collecté et transporté	4,42	4,56	6,50

Le Tableau ci dessous montre les coûts totaux du service de nettoyage des rues, collecte, décharge et administration d'après la PADF et fait une comparaison avec deux villes de pays de l'Amérique du Sud de caractéristiques de population similaires.

Tableau
Production de détritux – Coûts de collecte et décharge

	Port au Prince CHF (1995) ¹	Port au Prince PADF (2006)	Quito	Cartagena (Colombie)
Population	1.936.000	2.500.000	2.100.000	1.100.000
Total de détritux solides générés par an	1.135.000 m3	1.512.000	1.920.000 m3	980.000
	283.750 Ton	378.000 Ton	475.000 Ton	245.000 Ton
Total estimatif des besoins annuels (100% couverture)	USM\$ 7.5		USM\$14,0	USM\$ 5.6
Coût du service	US\$ 6.6 / m3		US\$ 7.5 / m3	US\$ 5,71/ m3
	US\$26 / Ton		US\$30 / Ton	US\$ 23 / Ton
Coût du service projet d'urgence BID / PADF US\$2.5M		US\$ 5.7/m3		
		US\$23 /Ton		

¹ Etude sur le Financement de la Gestion des Détritux Solides à Port au Prince – Cooperative Housing Foundation CHF, Novembre 1995.

C. **Elimination**

Le seul site d'élimination des déchets dans la zone de PAP est la décharge de Truitier. Il n'a pas été possible à la mission de visiter ce site pour des raisons de sécurité. Nous avons laissé un questionnaire à l'UTE (Unité Technique d'Exécution) et à la PADF (Pan American Development Foundation) pour être en mesure de donner un avis sur cette décharge conformément aux termes de référence de cette étude.

Il est intéressant de noter que ce site a été géré par une société privée : la société HL Hervé Lerouge de 1997/1998. Maintenant la gestion est théoriquement assurée par le SMCRS qui dispose du personnel nécessaire. Par contre les équipements seraient en mauvais état ne permettant pas une exploitation rationnelle du site. Plusieurs centaines de chiffonniers ou « coco rat » en créole, vivent sur la décharge. Ils mettent régulièrement le feu aux déchets provoquant une pollution atmosphérique dommageable pour l'environnement. La route d'accès est réputée en très mauvais état et provoque une usure prématurée des pneumatiques.

Selon les informations que nous avons pu recueillir aucun autre site n'a pour le moment été retenu pour la création de centres d'enfouissements techniques ou décharges contrôlées, tant au nord qu'au sud de l'agglomération. Les sites de Boukanbrou et Lonaville ne sont plus envisagés comme possibles maintenant. L'élimination des déchets pose donc problème, nous développerons les hypothèses envisageables dans le chapitre IV diagnostic.

L'usine de compostage créée en 1982, que nous avons pu visiter en 1985 est maintenant fermée.

Selon le Ministère de la santé il existe deux incinérateurs pour brûler les déchets de soins à PAP (un est à l'Hôpital de l'université).

Chapitre II Contexte institutionnel de la GDS

Le contexte institutionnel de la GDS est complexe et il convient de l'analyser pour comprendre ses imbrications, et faire des recommandations.

A. Le cadre législatif

Il n'y a pas de loi spécifique sur la GDS, seulement des articles éparpillés. La loi de 1942 sur l'urbanisme prévoit une amende de 2 gourdes pour le jet de déchets sur la voie publique. Le décret du 3 mars 1981 sur la création du SMCRS donne la définition des déchets admissibles en décharge (voir paragraphe suivant). Le code d'hygiène public avait été mis à jour en 1990 par le Docteur Athanase Bellerive, mais le texte n'a jamais été voté, ni par conséquent mis en œuvre. Il n'y a aucune loi concernant les déchets de soins produits par les hôpitaux. Les lois existantes ne sont pas appliquées en particulier sur les animaux en divagation.

Les **communes** haïtiennes sont régies par trois sources légales principales, à savoir :

- Le décret du 22 octobre 1982 portant sur le statut des communes ;
- La Constitution de la République d'Haïti de 1987 ;
- La loi de 1996 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la collectivité territoriale de Section Communale.

La commune est traditionnellement responsable de la GDS. C'est le cas en province mais pas dans l'agglomération de PAP. D'après l'article 66 de la Constitution la commune est autonome du point de vue financier et administratif. Comme nous le verrons plus loin elle est en pratique sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur (voir ci-après la tendance actuelle annoncée par le Ministère du Plan).

B. Le SMCRS

1. Création et activité

C'est l'acteur central de la GDS. Sa création a été rendue effective par le décret du 3 mars 1981. Il a été placé sous la tutelle du MTPTC dans un premier temps. Puis transféré à la Communauté Urbaine de Port au Prince par l'arrêté du 30 septembre 1983. Puis de nouveau placé sous la tutelle du MTPTC par décret du 9 octobre 1989. Actuellement sous la double tutelle du MTPTC et du Ministère de l'intérieur.

Selon l'article 3 du décret du 3 mars 1981 le SMCRS (Service Métropolitain de Collecte de Résidus Urbains Solides) doit assurer la collecte et le traitement des résidus urbains, à savoir :

- Ordures ménagères ;
- Déchets encombrants des ménages ;
- Déchets des collectivités (restaurants, casernes, écoles, etc.) ;
- Les déchets des commerçants, artisans et industriels.

Nous avons vu dans le paragraphe concernant le balayage que cette activité lui a été retirée par le décret du 9 octobre 1989 pour être transférée aux communes, mais qu'il continue d'employer un nombre non négligeable de « balayeurs » sous le vocable de travailleurs.

2. Moyens techniques

Les moyens gérés par le SMCRS ont été à géométrie variable selon les époques, ils ont été alimentés régulièrement par des renouvellements de matériel :

- Une dotation de 45 véhicules fournis par la France en 1985 sur financement BID ;
- 92 véhicules offerts par le gouvernement taïwanais en 1998 ;
- 14 véhicules Mack équipés de BOM Leach ;
- 10 véhicules International équipés de BOM achetés en 2002;
- 10 véhicules Hyundai achetés en 2003;
- La banque mondiale a fait un don de 625 000 \$ pour l'achat de 2 camions roll off en cours.

Il reste à ce jour 18 camions et trois engins de chantier (1 Caterpillar, 1 Case, 1 Liebherr) en état de marche (voir annexe 1 pour la liste exhaustive du matériel). Ce parc est très hétérogène tant pour les véhicules que pour les équipements. Il n'a pas été entretenu de façon professionnelle malgré des installations bien adaptées. Il est vrai que beaucoup de ces équipements ne convenaient pas aux conditions d'exploitation de PAP, et disposaient d'une technologie trop sophistiquée.

Le garage comprend des ateliers de soudure, mécanique, électricité, radiateurs, entretien graissage, engins lourds, et un magasin de pièces de rechanges. Il est équipé de fosses, postes de soudure, compresseurs.

3. Les moyens humains

Le SMCRS a été utilisé comme un outil de création d'emploi par les gouvernements successifs sans mesurer le risque social que cette politique pouvait créer. Le SMCRS a atteint une taille trop grande pour pouvoir être géré de façon rationnelle.

4. Moyens financiers et contrôle

Pendant les premières années le financement du SMCRS était couvert par une taxe prélevée sur la facture d'électricité. Le Parlement en votant le budget a ramené le montant demandé de 138 millions de Gourdes à 100 millions de Gourdes ce qui suffit à peine à payer les salaires (le budget 2005/2006 était de 132 millions de Gourdes soit 3,3 millions de \$). Il faut souligner qu'aucun amortissement des véhicules n'est prévu.

Bien que le SMCRS soit sous la tutelle des deux ministères les plus importants de l'Etat, il est peu, voire pas contrôlé. Son conseil d'administration ne s'est jamais réuni depuis 1981. Le contrôle interne est également inexistant puisque les 11 inspecteurs, les 10 superviseurs, les 27 contrôleurs de compressifs, et les 50 chefs d'équipe ne disposent pas de moyens pour assumer leur tâche (pas de motos, ni de véhicules, ni de moyens de liaison). Les chauffeurs du SMCRS sont devenus des électrons libres. Sous le prétexte de l'insécurité de la décharge de Truitier, ils vont vider dans le lit de la rivière grise au niveau de Tapage Galette et dans le dépotoir de Titanyen.

C. Les ministères concernés

La GDS concerne plusieurs ministères, à savoir le Ministère de l'Intérieur traditionnellement ministère de tutelle des collectivités locales et qui partage la tutelle du SMCRS avec le MTPTC ; le Ministère du plan, le ministère de la Santé et le ministère de l'Environnement. Comme il ne nous a pas été possible pendant la mission de rencontrer tous les ministères nous évoquerons ceux qu'il a été possible d'interroger.

1. Le Ministère des travaux publics, des transports et communication MTPTC

Ce Ministère est le ministère technique du gouvernement. Il gère en plus des routes et infrastructures, l'énergie et les services publics. A ce titre il est le ministère de tutelle de la CAMEP la société distributrice de l'eau potable à PAP. Il ne dispose pas à ce jour d'une direction des déchets, ni même d'un responsable dans ce domaine. Par contre le Ministre affiche sa détermination à gérer ce secteur et sa volonté de dégonfler le SMCRS.

2. le Ministère du plan

Monsieur Lionel Grand Pierre a exposé les projets du Gouvernement en matière de décentralisation. Une cellule de réflexion sur ce sujet a été constituée pour analyser la faisabilité de cette décentralisation. Des tables de concertations (informelles) ont été réunies dans quatre départements sur 10 pour faire des propositions. Les problèmes sont nombreux : manque de formation des élus locaux, insuffisances des finances locales (le budget des collectivités locales sert uniquement à payer les fonctionnaires locaux, sans budget de fonctionnement, ni budget d'investissement), etc. Le plan d'aménagement participatif vise plus le renforcement des directions départementales, pour le moment, que celui des communes, pour lesquelles il prévoit d'intervenir dans un deuxième temps, donc à moyen terme. Pour donner un ordre de grandeur le budget de Pétion Ville la commune la plus riche d'Haïti est de 5 millions de Gourdes (US\$119.050), moins de 5 % du budget de SMCRS.

3. Le Ministère de la Santé

Le Ministre est très conscient du danger que représentent les déchets hospitaliers pour l'environnement. Il ne dispose pas pour l'instant de budget pour la construction d'incinérateurs pour cette catégorie de déchets, en plus des deux existants à PAP. Dans certains établissements de santé les déchets de soins sont brûlés dans un trou, ou recouverts de chaux vive. Le cadre légal et normatif de la santé publique, achevé il y a 2 mois, a bénéficié d'un financement de la BID. Un projet de formation de 100 inspecteurs sanitaires, commun avec le Ministère de l'Environnement, sera financé par l'USAID. Il envisage une mise à jour du code d'hygiène public.

4. Le Ministère de l'Environnement

Ce ministère a été créé en 1995 en tant que secrétariat d'Etat. En 2000 il est devenu un Ministère autonome. Il a un rôle normatif. Il est intervenu dans deux domaines : celui du conditionnement des déchets présenté à l'enlèvement et dans celui du contrôle et de la gestion des décharges. Une loi cadre parue en octobre 2005 précise ses attributions et responsabilités. Un programme d'apaisement social concernant 22 communes prévoit l'embauche de 7000 personnes pour le balayage et la pré collecte, mais pas l'élimination des déchets, durée 6 mois pour un montant de 16 731 000 Gourdes (US\$400.000). Un prêt de la BID de US\$ 5 millions

a pour objectif le renforcement institutionnel de ce Ministère. Un corps de surveillance de l'environnement est en cours de création.

5. UTE

Cette Unité Technique d'Exécution du prêt BID 1493-SF/HA est une antenne du Ministère des Finances.

D. Autres acteurs de la GDS

Dans le paysage complexe de la GDS, d'autres acteurs sont actifs; nous les présentons, brièvement.

1. Les entreprises privées

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédant de cette étude des sociétés privées ont vu le jour à partir de 1986. Seules Boucard Pest Control et SANITEC ont survécu aux fluctuations de la conjoncture et au manque de continuité institutionnelle.

La Société Boucard paraît avoir une approche professionnelle. Après 10 ans de fonctionnement elle a su se diversifier pour survivre. Elle dispose d'une flotte de 9 camions Mack équipés de BOM et de 10 Canter. Ces véhicules sont achetés d'occasion aux Etats-Unis et sont entretenus par l'entreprise elle-même. Ils ont 2000 clients.

Une société GETCO est active dans l'assainissement mais pas dans les déchets.

2. PADF

Cette fondation aux multiples activités a la responsabilité de gérer le plan d'urgence financé par la BID pour un montant de US\$ 2,5 millions. Ce plan d'une durée de six mois de novembre 2006 à avril 2007 a pour ambition de collecter et de transporter à la décharge de Truitier de l'ordre de 600 tonnes de déchets par jour. Il prévoit d'utiliser les services de sociétés de transport privées sélectionnées par appel d'offres, et de recevoir le concours des moyens que mettront à sa disposition le MTPTC à travers le SMCRS, la SEEUR, et le CNE. Il comprend également la création de 572 emplois temporaires. Le PADF avait déjà géré de mai 2005 à octobre 2006 un projet de création d'emplois dans le domaine de la GDS, pour un montant de US\$ 4 750 000 financé par l'USAID.

3. Yélé Haïti

Yélé Haïti est une ONG créée par le chanteur Haïtien Jean Wyclef. Elle participe au plan d'urgence géré par le PADF et participe à la campagne de sensibilisation qui l'accompagne.

4. Cooperative Housing Foundation

Cette fondation a également géré des plans d'actions conduits dans le domaine de la GDS et financé par l'USAID.

Chapitre III INVENTAIRE DES BUDGETS DES ACTEURS

A. Historique sur les ressources dépensées en collecte et décharge de « détritux »

1. Le budget national

Le budget de la république d'Haïti a dépendu fortement des aides et des emprunts internationaux. L'analyse des budgets de la période 2004 – 2007 montre clairement la dépendance de l'Etat Haïtien des fonds externes.

Pour l'exercice 2006-2007 les dons représentent 41% du budget total tandis que le financement externe 25%.

Tableau 1.1
COMPOSITION BUDGETAIRE 2004-2007

RESSOURCES	2004-2005	Part %	2005-2006	Part %	2006-2007	Part %
1. Recettes courantes	416.145.703	74,3%	427.758.906	47,4%	522.485.714	34,0%
1.1. Fiscales						
- Impot sur revenus	77.439.403	13,8%	73.549.161	8,1%	111.034.164	7,2%
- Taxe salaire ou taxe main d'oeuvre	2.441.333	0,4%	2.568.419	0,3%	3.145.000	0,2%
- Impots sur la propriete	4.816.698	0,9%	4.884.422	0,5%	5.980.238	0,4%
- Taxes sur biens et services	205.233.052	36,6%	204.324.367	22,6%	230.104.108	15,0%
- Impot sur commerce exte et transact int les	119.334.924	21,3%	128.187.102	14,2%	153.893.891	10,0%
- Autres recettes fiscales	6.614.518	1,2%	6.833.830	0,8%	8.373.293	0,5%
1.2. Non fiscales						
- Revenus des domaines de l'entreprise			4.598.383	0,5%		0,0%
- Droits et frais administratifs			2.205.296	0,2%	8.200.973	0,5%
- Amendes et sanctions			495.933	0,1%		0,0%
- Autres recettes non fiscales	265.775	0,0%	111.993	0,0%	1.754.048	0,1%
2. Autres ressources	44.943.680	8,0%	188.013.438	20,8%	637.933.867	41,5%
- Recettes en capital			988.900	0,1%		0,0%
- Remboursement de frais en avance			485.012	0,1%		0,0%
- Dons pour dépenses courantes	44.943.680	8,0%	186.539.526	20,7%	637.933.867	41,5%
FINANCEMENT						
- Financement externe	99.329.892	17,7%	275.293.414	30,5%	376.882.453	24,5%
Banque mondiale	60.440.134	10,8%	1.592.128	0,2%	21.875.408	1,4%
BID	38.889.758	6,9%	232.414.727	25,7%	273.043.368	17,8%
FIDA			185.419	0,0%	8.548.308	0,6%
OPEP			-	0,0%	2.203.481	0,1%
PPTE			-	0,0%	14.200.000	0,9%
Réechelonnement Club Paris			-	0,0%	47.091.217	3,1%
Autres ressources externes			-	0,0%	9.920.670	0,6%
Banque mondiale Support Budgetaire			9.085.515	1,0%		0,0%
BID Support Budgetaire			25.958.615	2,9%		0,0%
ARRIERÉS			6.057.010	0,7%		0,0%
- Financement interne			11.890.104	1,3%		0,0%
TOTAL	560.419.274	100,0%	902.955.862	100,0%	1.537.302.035	100,0%
CREDIS						
Ministere Planification et coop externe	6.828.405	1,2%	15.777.188	1,7%	219.425.704	14,3%
Min. Economie et Finances	29.387.187	5,2%	53.879.577	6,0%	118.022.255	7,7%
Min. Agriculture, Res Nat, Dev Rur	8.347.544	1,5%	30.303.736	3,4%	89.942.105	5,9%
Min. Trav Publ Transp et Commun	9.717.257	1,7%	327.435.601	36,3%	282.369.314	18,4%
Min. Commerce et Industrie	2.345.380	0,4%	7.640.803	0,8%	10.063.105	0,7%
Min. Environnement	1.621.089	0,3%	11.609.195	1,3%	20.980.273	1,4%
Min. Tourisme	1.172.494	0,2%	1.383.656	0,2%	3.781.795	0,2%
Min. Justice	59.713.757	10,7%	63.881.973	7,1%	133.307.342	8,7%
Min. Haitiens vivant a l'etranger	892.991	0,2%	921.889	0,1%	1.976.480	0,1%
Min. Affaires Etrangeres	20.116.969	3,6%	18.964.799	2,1%	21.007.032	1,4%
Presidence	13.646.094	2,4%	14.924.132	1,7%	12.099.325	0,8%
Primature	15.483.930	2,8%	10.051.271	1,1%	13.733.778	0,9%
Min. Interieur	7.297.168	1,3%	6.194.622	0,7%	37.516.085	2,4%
Min. Education	79.206.977	14,1%	98.785.710	10,9%	135.580.562	8,8%
Min. Affaires Sociales	4.271.172	0,8%	5.006.349	0,6%	10.820.928	0,7%
Min. Santé Publique	22.716.912	4,1%	31.326.085	3,5%	129.415.622	8,4%
Min. Condition de la Femme	947.606	0,2%	1.012.486	0,1%	2.288.208	0,1%
Min Jeunesse et Sports			-	0,0%	7.019.181	0,5%
Min. Cultes	1.970.432	0,4%	1.877.238	0,2%	1.869.036	0,1%
Min. Culture	7.491.299	1,3%	9.186.841	1,0%	12.001.518	0,8%
Interventions Publiques	67.704.447	12,1%	74.018.698	8,2%	80.803.058	5,3%
Dette publique	118.070.416	21,1%	41.481.497	4,6%	134.153.088	8,7%
Senat	1.045.964	0,2%	3.138.587	0,3%	11.223.400	0,7%
Chambre Deputes	2.199.445	0,4%	7.308.704	0,8%	13.976.190	0,9%
Conseil Superieur Pouvoir Judiciaire	6.343.255	1,1%	6.173.286	0,7%	10.040.432	0,7%
Organismes Independants	11.556.164	2,1%	12.750.922	1,4%	23.886.216	1,6%
Amortissement dette publique			47.921.015	5,3%		0,0%
Programmes et Projets	60.324.919	10,8%	-	0,0%		0,0%
TOTAL	560.419.274	100,0%	902.955.862	100,0%	1.537.302.035	100,0%

Les exercices budgétaires des trois dernières années montrent une dépendance croissante des fonds internationaux mais, en même temps qu'un effort de l'état pour renforcer ses ressources propres, ce qui se voit dans les taux de croissance des recettes courantes, notamment les impôts sur la rente et la propriété.

	2005-a 2006	2006 a 2007		2005-a 2006	2006 a 2007
RESSOURCES			CREDITS		
1. Recettes courantes	3%	22%			
1.1. Fiscales			Ministere Planification et coop externe	131%	1291%
- Impot sur revenus	-5%	51%	Min. Economie et Finances	83%	119%
- Taxe salaire ou taxe main d'oeuvre	5%	22%	Min. Agriculture, Res Nat, Dev Rur	263%	197%
- Impots sur la propriete	1%	22%	Min. Trav Publ Transp et Commun	3270%	-14%
- Taxes sur biens et services	0%	13%	Min. Commerce et Industrie	226%	32%
- Impot sur commerce exte et transact int les	7%	20%	Min. Environnement	616%	81%
- Autres recettes fiscales	3%	23%	Min. Tourisme	18%	173%
1.2. Non fiscales			Min. Justice	7%	109%
- Revenus des domaines de l'entreprise		-100%	Min. Haitiens vivant a l'etranger	3%	114%
- Droits et frais administratifs		272%	Min. Affaires Etrangeres	-6%	11%
- Amendes et sanctions		-100%	Presidence	9%	-19%
- Autres recettes non fiscales	-58%	1466%	Primature	-35%	37%
2. Autres ressources	318%	239%	Min. Interieur	-15%	506%
- Recettes en capital		-100%	Min. Education	25%	37%
- Remboursement de frais en avance		-100%	Min. Affaires Sociales	17%	116%
- Dons pour depenses courantes	315%	242%	Min. Santé Publique	38%	313%
FINANCEMENT			Min. Condition de la Femme	7%	126%
- Financement externe	177%	37%	Min Jeunesse et Sports		
Banque mondiale	-97%	1274%	Min. Cultes	-5%	0%
BID	498%	17%	Min. Culture	23%	31%
FIDA		4510%	Interventions Publiques	9%	9%
OPEP			Dettes publiques	-65%	223%
PPTTE			Senat	200%	258%
Réechelonnement Club Paris			Chambre Deputes	232%	91%
Autres ressources externes			Conseil Superieur Pouvoir Judiciaire	-3%	63%
Banque mondiale Support Budgetaire		-100%	Organismes Independants	10%	87%
BID Support Budgetaire		-100%	Amortissement dette publique		-100%
ARRIERÉS		-100%	Programmes et Projets	-100%	
- Financement interne		-100%			
TOTAL	61%	70%	TOTAL	61%	70%

Le budget total a augmenté considérablement (il a été multiplié par trois) entre 2004 et 2007 supporté principalement par une meilleure participation des fonds multilatéraux. La génération interne du pays a augmenté aussi très légèrement pour la période 2006-2007 (22%) ce qui démontre un effort de la part du gouvernement pour renforcer ses ressources propres. Cependant il faut préciser que cette analyse est faite sur le budget et non pas sur l'exécution des rubriques.

2. Le financement de la collecte et traitement des « détritrus »

Le financement des activités de ramassage et traitement a dépendu pour un pourcentage important, pendant les 10 dernières années, des donations d'agences externes au pays et de courte durée.

Le GH a reçu dans le passé de l'aide externe temporaire pour renforcer le ramassage d'ordures. D'août 1993 à avril 1995, le programme d'aide de l'USAID a engagé la CHF pour réaliser le Projet « Ramassage de Détritrus Solides et Gestion des Décharges » a Port-au-Prince, dans le but de fournir des emplois aux Haïtiens à faibles revenus et, en même temps nettoyer et disposer les détritrus de PAP². D'après le rapport du CHF, 1995, le gouvernement allemand (GTZ) supporta aussi l'activité de ramassage d'ordures dans cette même période.

² "Etude sur le Financement de la Gestion des Détritrus Solides a Port au Prince – Nov. 1995 – CHF - USAID

Pour la période 2001-2004, le Gouvernement des Etats-Unis a conçu un nouveau Programme Stratégique d'Appui et de Reconstruction d'un montant de \$425 millions. De ce montant, l'USAID a affecté, au cours des exercices fiscaux 2004 à 2005, une somme de \$336.3 millions pour appuyer le Gouvernement Intérimaire dans ses efforts pour: la restauration et le maintien d'un climat de paix et de sécurité, la relance d'une économie défailante, la distribution des services sociaux essentiels et l'amélioration des conditions facilitant le déroulement du processus électoral, y compris la réalisation d'élections libres et honnêtes qui se sont tenues au début de l'année 2006.

Le Tableau suivant montre le budget programmé pour chaque année dans le plan stratégique de l'USAID.

Tableau 1.2

Budget	2003	2004	2005	2006
Total des Fonds Programmés (En Millions de dollars)	\$71,6	\$143,5	\$192,9	\$156,5

Une partie importante de ces ressources a été destinée à un projet de génération d'emplois comprenant des services de ramassage d'ordures à Port-au-Prince et dans les bidonvilles aussi bien que l'amélioration de la route d'accès au site de décharge. L'USAID a fourni aussi un appui institutionnel aux instances gouvernementales chargées de la gestion des déchets.

Dans la même période, d'après le budget 2004-2005, le GH reçut près de US\$ 9,8 M de dons entre lesquels se trouvent pour cet exercice fiscal US\$8,3 M du Gouvernement du Canada (Gd 334.4 M) et US\$1,5 M du gouvernement français (Gd 59.3 M).

La Banque mondiale contribua aussi en approuvant, en janvier 2004, une enveloppe financière de 73 millions de dollars américains sous forme de crédits et de dons en faveur d'Haïti, et a avalisé la Stratégie d'appui intérimaire dont l'enveloppe financière pour les années 2004 à 2006 se montait à US\$150 M, pour répondre à « l'urgence d'appuyer les efforts de reconstruction » en Haïti. L'acquisition de 2 camions roll-on roll off pour le ramassage d'ordures à Port-au-Prince a été financée sous ce prêt.

Le GH a aussi financé partiellement l'opération selon sa disponibilité de ressources. En particulier, l'opération du SMCRS pour le ramassage et traitement de « détritrus » est subventionné totalement par le gouvernement central.

B. Les déchets dans les budgets des agences publiques

1. Le MTPTC

Le ministère des TPTC est un des plus importants dans la structure du gouvernement Haïtien et des montants importants sont destinés annuellement pour ses activités.

Tableau 1.3
Participation du MTPTC dans le budget de l'Etat

	2004-2005		2005-2006		2006-2007	
	Montant (US\$)	Part %	Montant (US\$)	Part %	Montant (US\$)	Part %
TOTAL BUDGET	560.419.274	100%	902.955.862	100%	1.537.302.035	100%
Budget MTPTC	9.717.257	2%	327.435.601	36%	282.369.314	18%

Le budget du Ministère de Travaux Publics ne compte cependant pas de rubrique spécifique pour la collecte ou le traitement des déchets. Quelques ressources son allouées aux travaux publics pour l'entretien routier et pour le CNE. Les équipements du CNE sont utilisés parfois au ramassage des ordures dans l'aire métropolitaine et au transport à Truitier. D'autres ressources son allouées au Fonds d'Entretien Routier.

Tableau 1.4

Budget 2006 - 2007	Gd	US\$
Fonds d'Entretien Routier	5.000.000	119.048
Centre National d'Equipements	48.000.000	1.142.857

Dans le cadre du programme d'urgence financé par l'USAID et maintenant financé par la BID, le Ministère a affecté des matériels du CNE au support des activités de ramassage après 4 :00 pm.

Le MTPTC participerait au Programme de Réhabilitation Urbaine avec des actions spécifiques à Carrefour, le Programme de nettoyage des canaux de drainage, et l'acquisition de 2 camions roll off en cours.

2. Le Ministère de l'Environnement

Le budget du Ministère de l'environnement ne dispose pas d'une rubrique spécifique pour le financement de la collecte des ordures ni pour la Gestion des Déchets Solides GDS.

Le Ministère de l'Environnement a mis cependant en œuvre le Programme d'urgence pour la création d'emploi : 16.0 M Gd/mois pour le balayage de rues et axes principales ; US\$ 400.000/ mois destiné au renforcement du service de ramassage et décharge des déchets.

3. Le Ministère de la Santé

Aucune ressource n'est allouée au ramassage des ordures dans le budget du Ministère de la Santé. Les programmes figurant dans le tableau suivant montrent des ressources qui pourraient éventuellement être orientées vers des actions complémentaires dans la GDS sous réserve d'une bonne coordination entre agences de l'état.

Tableau 1.5
Programmes Ministère de l'Environnement

	Budget 2006-2007 (Gd)	Budget 2006-2007 (US\$)
PROGRAMME DE DEV. DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES	46.000.000	1.095.238
PROGRAMME SANTE PUBLIQUE	263.400.000	6.271.428
PROGRAMME RENFORCEMENT CAPACITES DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES	30.000.000	714.285

4. Les Communes

La constitution article 66 déclare que la commune est autonome au point de vu financier et administratif (voir chapitre II). Cependant le gouvernement central conserve le recouvrement de la plupart des revenus ainsi que la gestion des fonds³. Quelques ressources sont consacrées par certaines communes de l'Aire Métropolitaine, en fonction de leurs disponibilités, pour payer leur personnel de balayage des rues. Cependant cette fonction n'est pas financée avec certitude pendant les exercices fiscaux.

Actuellement les communes sont responsables du balayage des rues et le SMCRS de la collecte des déchets et de la décharge a Truitier (voir chapitre II).

5. Le SMCRS

Le SMCRS est totalement dépendant des transferts du GH et ne dispose pas de ressources propres pour financer ses activités, tel que contribution des usagers, rubrique spécifique affectée à la GDS dans les impôts ou les contributions, comme c'est le cas dans d'autres pays d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud.

Le budget du SMCRS dépend directement du Ministère de l'Intérieur

Tableau 1.6
BUDGETS SMCRS

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Ministère de L'Intérieur	7.297.168	6.194.622	37.516.085
SMCRS (Gd)	132.000.000	126.000.000	100.000.000
SMCRS (US\$)	3.441.802	3.115.034	2.380.952
Participation sur Budget du Ministère (%)	47%	50%	6%
Variation annuelle (%)		-9%	-24%

D'après les informations reçues du SMCRS, le budget 2006-2007 soumis a l'approbation du Parlement lors de l'examen du budget général n'a pas été approuvé, et le SMCRS dispose

³ Etude sur le Financement de la Gestion des Détritus Solides à Port au Prince – Cooperative Housing Foundation CHF, Novembre 1995.

seulement, pour l'année 2006-2007, de US\$2.38 M. Le tableau suivant montre le budget présenté par le SMCRS.

Tableau 1.7
Budget présenté par le SMCRS - 2006-2007 (US\$)

	US\$	Participation %
Salaire cadres	681.293	10%
Transport cadre	28.571	0%
Protection sociale	37.143	1%
Alimentation et habillement	389.946	6%
Travaux	2.229.143	32%
- Electricité	107.143	2%
- Collecte et traitement (salaires)	2.122.000	31%
Formation	176.190	3%
Carburant et lubrifiant	1.008.900	15%
Entretien et Réparation	657.143	10%
Biens de consommation et fournitures	1.305.989	19%
- Achats d'équipements (pièces stock)	1.225.989	18%
- Autres (Bureau, Matériel éducatif et sanitaire, etc.)	80.000	1%
Mobilier matériel et outillage	60.357	1%
Location	142.857	2%
Allocation et assistance	57.143	1%
Frais télécom et électricité	17.714	0%
Fêtes et cérémonies	7.143	0%
Publicité	74.286	1%
GRAND TOTAL	6.873.818	100%

Note 1: 1US\$ = 42 Gd

Note 2: Budget approuvé 2006-2007 = US\$ 2.380.852

On remarque la haute participation des salaires (41%) et des montants destinés à l'entretien « Entretien et Réparation » Et « Achats d'équipements (pièces stock) » (28%).

Le payroll du SMCRS montre un effectif excessif pour le volume des opérations que le SMCRS peut effectuer actuellement (voir aussi chapitre I & II). Le tableau suivant résume la disponibilité d'effectifs du SMCRS à Octobre 2006.

Tableau 1.8
SMCRS
Effectifs a octobre 2006

Item	No.	%
Nombre d'effectifs Adm. et Op (Direction Générale)	4	0%
Nombre d'effectifs en Opération	1.394	92%
Nombre d'effectifs en Administration	125	8%
TOTAL	1.523	100%
Nombre d'effectifs d'opération / 1000 usagers	2,8	
Nombre total d'effectifs / 1000 usagers	3,0	

D'autre part le payroll montre aussi une profusion de postes particulièrement dans l'aire administrative (voir tableau suivant).

Tableau 1.9
SMCRS
Catégories d'effectifs

Nombre de catégories d'effectifs en Opération	21
Nombre de catégories d'effectifs en Administration	9

La disponibilité de ressources du SMCRS pour la période 2006-2007 sera donc de 100M Gd (US\$2.38M) après une réduction 34 M Gd par rapport aux estimations de l'entité. Le budget proposé était considérablement supérieur. Les ressources disponibles serviront seulement pour couvrir les coûts du personnel.

Chapitre IV Diagnostic de la GDS et propositions à court, moyen, et long terme

A. Diagnostic de la GDS et propositions à court terme

Ce chapitre abordera successivement les volets :

- Technique ;
- Institutionnel ;
- Emploi ;
- Financier ;
- Mise en œuvre des propositions à court terme.

1. Volet technique

La gestion des déchets à PAP est actuellement :

- **Inefficace** : elle consiste souvent à déplacer les déchets d'un endroit pour les mettre dans une ravine, ou un dépotoir. Seulement une faible partie est vidée à Truitier, qui n'est pas une décharge contrôlée digne de ce nom ;
- **Coûteuse** : les temps d'immobilisation des camions dans le cas de l'enlèvement des points de regroupement sont trop longs. Dans le cas du chargement avec des chargeurs sur pneus (loader) c'est une débauche de moyens coûteux pour un résultat décevant ;
- **Dangereuse** pour l'hygiène publique et l'environnement : les déchets sont en permanence dans les rues, les places, voire les ravines. Ils sont entraînés par les pluies vers la ville basse et la mer. Les animaux en divagation et les rats en font leur festin. Les mouches et insectes peuvent y puiser des toxines.

Il faut rappeler quelques faits :

- 11 points de captage de la CAMEP sur 17 sont pollués ;
- la barrière corallienne et les eaux internationales sont envahies de plastiques ;
- de nombreux rapports font état d'un risque sanitaire inquiétant.

Il est indispensable de revenir à une gestion respectant les principes fondamentaux de l'hygiène publique et de respect de l'environnement :

- Plus de déchets sur les voies publiques, ni dans les drains des eaux usées, ni dans les ravines, un service de la GDS pour 100 % des déchets de PAP ;
- Mise en place d'un service d'enlèvement fiable respectant des horaires immuables ;
- Un service global comprenant balayage, enlèvement, transport et élimination finale;
- Eviter les ruptures de charge (c'est-à-dire le transbordement du chargement d'un véhicule dans un autre véhicule, éviter les postes de transferts, ou l'immobilisation trop longue d'un véhicule faute d'un mode de chargement adapté) qui entraînent des coûts d'exploitation exagérés ;
- Élimination finale des déchets respectant l'environnement.

Pour la mise en place d'une gestion moins coûteuse et plus efficace nous recommandons :

- Le retour à **une collecte en porte à porte** avec Pétion Ville comme pilote (voir volet social chapitre V) dans un premier temps, puis dans tous les quartiers où la voirie le permet dans un second temps, avec des camions à bennes tasseuses (compressifs). Les usagers seront appelés à présenter leurs déchets par mégaphone ou à l'aide d'une cloche, pour économiser la collecte primaire et l'immobilisation prolongée du véhicule. Ce qui implique un horaire rigoureux des véhicules de ramassage.
- Remettre en usage les **coffres à ordures de grande capacité** (12 m³, et plus suivant la charge utile des camions) avec couvercle pour éviter la pollution atmosphérique. Ces coffres doivent être disposés à tous les points de forte concentration de déchets : marchés, écoles, zones commerciales, près des cités dont la voirie ne permet pas l'accès de véhicules, dans les entreprises, etc. L'emplacement des coffres se fera avec l'accord des comités de gestion des cités concernées (voir volet social chapitre V), et les autorités locales. Ils seront placés sous la garde d'un balayeur payé par la Mairie ou le comité de la cité voisine. Leur enlèvement devra être programmé et les horaires communiqués aux usagers.
- Les hôtels, restaurants, administrations peuvent être équipés de **conteneurs** de un à 2,5 m³ dont le basculement se fera à l'aide d'un lève conteneurs hydraulique.
- Dans les quartiers de la ville basse très encombrés par la circulation ou à voirie étroite **des petits camions** genre Canter peuvent être mis en service. Les sociétés privées qui font la collecte des déchets les ont très bien équipés de grilles pour augmenter la capacité. Ils sont bien adaptés pour une collecte en sac, mais avec une bonne organisation peuvent faire une collecte en porte à porte avec des poubelles de diverses capacités. Ils conviennent parfaitement pour l'enlèvement des déchets verts.
- Des véhicules fourgons seront utilisés pour la collecte des **déchets de soins** pour les transporter vers les deux établissements équipés d'incinérateurs. Ces déchets devront être préalablement conditionnés dans des récipients incinérables (en carton à double paroi de préférence).

Il faut souligner que ces propositions techniques visent à revenir à des méthodes de collecte qui ont déjà été utilisées dans le passé à PAP et qui ont toutes fait preuve de leur efficacité.

2. Volet institutionnel

Dans cette organisation les **Municipalités**, et elles seules, doivent être chargées du balayage. Ce balayage étant un véritable service de propreté de la voirie et non pas une pré collecte. Des chefs d'équipe veilleront à contrôler ce service et à empêcher toute déviance. Ils n'auront pas besoin de véhicules pour faire leurs tournées car ils auront un secteur géographiquement limité. Les balayeurs pourront vider leurs brouettes dans les conteneurs ou les coffres (équipés d'une rampe) présents dans le quartier où ils opèrent.

L'enlèvement et le transport seront confiés à des **sociétés privées**. Des facilités de crédit pourront être faites pendant une période transitoire pour faciliter leur trésorerie, ou/et acheter des équipements. Cette formule évitera de se lancer dans des achats massifs de matériel, dont les procédures sont longues. Ces sociétés seront sélectionnées par appel d'offres. Elles signeront avec l'autorité de tutelle (Municipalités ou Ministère) un contrat de concession de service public leur donnant mandat pour assurer le service de Propreté et l'autorisation de prélever une contribution pour ce service. La durée de ces contrats sera de 5 ans minimum avec une indemnité en cas de rupture du contrat par l'autorité concédante. L'agglomération

sera divisée en petits secteurs. Chaque société pourra soumissionner pour un ou plusieurs secteurs. Il faudra veiller à empêcher la création de situation dominante d'un privé par rapport à ses concurrents, par le moyen d'un cahier des charges type aménageant la concurrence et sous le contrôle du maître de l'ouvrage (ministère, puis municipalité). La contribution pourra être calculée soit par famille, soit par habitant, soit au volume comme le pratiquent les privés aujourd'hui à PAP. Mais attention à la susceptibilité des collectivités locales vis-à-vis de leurs attributions, et à la méfiance vis-à-vis des entreprises privées. Il faudra assurer une formation des élus locaux pour leur montrer les avantages de la concession.

Dans les **cités ou quartiers défavorisés** la collecte primaire (depuis la maison jusqu'au coffre) sera assurée soit par les usagers eux-mêmes, soit par des salariés du comité de gestion, soit par des salariés de l'entreprise privée qui passera un contrat de prestation de service avec le comité de gestion.

La gestion de la ou des **décharges contrôlées** pourra être confiée au SMCRS. Cette gestion peut aussi être soumise à appel d'offres qui sera ouvert aux privés et au SMCRS. Une étude de recherche de sites de décharges doit être entreprise d'urgence dans le département de l'Ouest pour l'agglomération de PAP. Une décharge au Nord et une au Sud seraient souhaitables. Au Sud un site entre Gressier et Mariani serait recherché (un relevé topographique aurait été financé par le Chili). Le ou les sites retenus feront ensuite l'objet d'une étude d'impact pour se garantir contre toute atteinte possible contre l'environnement. En attendant il faudra réaménager le site de Truitier (route d'accès évaluée à US\$ 300 000, refaire la clôture, régaler les déchets et les couvrir correctement de terres imperméables, réhabiliter les zones déjà exploitées).

La localisation de cette ou de ces décharges est fondamentale pour déterminer le coût de la GDS. En effet leur éloignement risque de diminuer le nombre de rotations possibles pour les véhicules et donc d'augmenter le coût du transport des déchets. Une solution est la construction de sites de transfert, mais elle sera coûteuse. Ces derniers représentent des investissements lourds et leur gestion un surcoût pour la collectivité.

Nous déconseillons l'incinération des déchets qui compte tenu de la forte humidité des déchets de PAP (ou de leur faible PCI) serait très coûteux. Le compostage reste toujours possible mais à partir de déchets verts collectés séparément pour éviter la présence de métaux lourds dans le compost.

Le **contrôle** de la GDS dans son ensemble sera assuré par une cellule spécialisée d'un ministère ; le MTPTC semble le mieux placé pour assumer ce rôle. Quand la décentralisation sera effective ce contrôle pourra être transféré aux mairies, le ministère gardant un rôle de coordinateur national et d'initiatives. Sur le terrain, le contrôle devra s'exercer à travers un corps d'inspecteurs formés pour remplir cette fonction. Les Ministères de l'Environnement et de la Santé continueront à assumer leur rôle normatif, de protection de l'environnement et de la santé publique à travers les inspecteurs sanitaires.

Ces dispositions seront reprises dans une loi cadre. Elle aura pour objet de définir clairement le rôle de chaque acteur de la GDS, à savoir : ministères, municipalités, secteur privé et secteur public. De préciser les règles à observer pour protéger l'Environnement et l'Hygiène Public. De mettre en place les organes de contrôle tant au niveau de l'Etat que au niveau décentralisé. De prévoir les sanctions à appliquer en cas de manquement aux règles de protection de l'Environnement et d'Hygiène Public.

3. *Emploi*

Le secteur de la GDS est un secteur fournisseur d'emplois à condition que ces emplois servent à augmenter la richesse nationale. Les mesures suivantes peuvent être envisagées :

- Des emplois seront créés par les entreprises privées concessionnaires de la collecte ;
- Il est possible de créer des micro entreprises de recyclage de matières premières secondaires dans le but de diminuer le volume des déchets d'une part et de créer des emplois d'autre part. Une étude portant sur la recherche de filières de recyclage et une évaluation de l'existant dans ce domaine, pourrait être confiée à une ONG compétente. Le CHF a travaillé sur les possibilités de recycler certaines catégories de plastique. Le Ministère de l'Environnement a tenu un séminaire sur le recyclage avec une exposition d'objets utilisant des matières premières secondaires. Une « data base » sur les initiatives existant dans ce domaine serait également utile. Le secteur de la valorisation des déchets a été un important créateur d'emplois en Europe ces dix dernières années;
- Dans les quartiers défavorisés la pré collecte sera créatrice d'emplois quand les usagers ne l'assureront pas par eux-mêmes (voir volet social Chapitre V) ;
- Faire construire les grands conteneurs pour les roll off par le SMCRS.

4. *Volet financier et propositions*

Les propositions présentées dans ce rapport sont fondées sur des expériences déjà mises en œuvre à Port-au-Prince et les recommandations de rapports précédents. Elles s'orientent vers un financement des coûts de la GDS grâce à une contribution de tous les usagers de PAP et à un soutien budgétaire indispensable de l'Etat.

Ce chapitre présente une première approximation d'une structure tarifaire, cette dernière devra être corrigée en fonction des résultats du pilote.

a. **Informations générales**

Les données de base pour les analyses financières se présentent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.1
Haïti
Informations Générales

	Gd	US\$
Salaire journalier minimum	70	1,67
Salaire mensuel minimum	2.100	50,00
Inflation annuelle (2005-2006) (*)	15,70%	
Inflation annuelle (2004-2005)	10.00%	
Population Haïti (*)	8.302.504	
No. Personnes / famille	5.0	
Taux de croissance de la population (*)	2,96%	
Population Port-au-Prince (*)	2.500.000	
Nombre de familles (estimé)	500.000	

(*) : Source : CIA.GOV.CO nov 14 2006

Tableau 2.2
Haïti
Taux de croissance économique

2004-2005	1,8%
2005-2006	2,5%
2006-2007 (Espéré)	4,0%

L'étude sur le Financement de la Gestion des Détritus Solides à Port au Prince de la Cooperative Housing Foundation CHF évalue les diverses sources de revenus potentielles et les regroupe en 5 catégories⁴ :

- Augmentation des taxes directes et indirectes sans rapport avec le service
- Levée de taxes additionnelles en rapport direct avec le service
- Allocation de l'état à partir de revenus du trésor public
- Amélioration sensible du rendement des taxes municipales (CFPB⁵)
- Réaménagement de la structure des dépenses municipales

L'étude recommande un financement fondé sur une taxe additionnelle payée par les usagers (user fee) directement liée aux coûts du service mais supporté par les enquêtes de disponibilité et capacité de paiement de la communauté. L'enquête conduite par la CHF a démontré que, malgré les faibles revenus, les résidents des bidonvilles ont exprimé une forte volonté de payer pour recevoir le service.

Une subvention du gouvernement central sera nécessaire de façon à couvrir le 100% des besoins de collecte et d'élimination des déchets.

b. Capacité contributive des ménages- Quelques données

D'après l'information reçue des différentes agences rencontrées, il est clair que les habitants de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince paient des sommes, parfois considérables, parfois très basses pour garantir la collecte de ses déchets. Ce fait laisse entrevoir une disponibilité de paiement qui a déjà été identifiée par d'autres études en 1996 et qu'il faudrait confirmer et dimensionner avec le pilote.

L'UTE du Programme de Réhabilitation de l'Équipement Economique de Base, informa la mission que les usagers servis par des entreprises privées serait de près de 1.000 Gd par mois (US\$ 25/mois).

D'autre part d'après les registres de la compagnie privée Boucard, le coût du service de collecte porte à porte par mois dépend du volume des ordures ramassées et de la fréquence de collecte, en fonction d'une convention définies entre l'utilisateur et la compagnie au moment de la prise du service.

- pour 1 sac de 100 litres et 2 fois par semaine : 672,00 Gd (US\$ 16) par mois
- pour 10 sacs/jour g jours par semaine: 8320,00 Gd (US\$ 198) par mois

⁴ Etude sur le Financement de la Gestion des Détritus Solides à Port au Prince – Cooperative Housing Foundation CHF, Novembre 1995.

⁵ Contribution Foncière sur la Propriété Privée

Ces coûts sont facturés par la compagnie chaque mois à chaque usager et collectés pendant les deux mois suivants par son personnel. La compagnie ne procède pas pour le moment par prélèvement bancaire automatique.

La compagnie a un fond de commerce de 2000 usagers. 85% des usagers sont des usagers résidentiels (familles) et le reste comprend des usagers commerciaux (marchés, restaurants, magasins, écoles privées), industriels (usines, ateliers) et institutionnels (agences de l'état, écoles publiques). La compagnie opère dans les quartiers de bonne à moyenne capacité financière un peu partout dans le territoire de PAP. Chaque nouveau client doit payer 3 mois d'avance lors de son engagement avec l'entreprise.

Le recouvrement est relativement bon, 2% est recouvert le premier mois après la facture et 80% le 2e mois. Le reste se récupère le long de l'année.

La compagnie offre aussi des services spéciaux à la demande des clients et facture ces services en fonction du volume collecté. C'est ainsi que les mairies ou les entreprises peuvent les appeler pour collecter les déchets d'événements spéciaux comme des fêtes populaires, élections, etc.

En 1996 l'Étude sur la Collecte des Résidus à Solino et à Baillergeau a estimé la capacité contributive des ménages dans ces quartiers. Solino présente les caractéristiques typiques d'un bidonville haïtien. D'après cette étude les habitants sont très conscients de l'impact négatif des déchets non collectés sur l'environnement et sur la santé. L'étude relève une disposition à payer qui peut être assimilée aux zones moins favorisées de Port-au-Prince.

Le tableau suivant montre les niveaux de la disposition à payer déterminée dans cette étude.

Tableau 2.3
Disposition à payer

%	Gd	US\$
17%	31 – 50	2,07 – 3,33
12%	21 – 30	1,40 – 2,00
15%	11 – 20	0,73 – 1,40
20%	2 – 10	0,13 – 0,73
36%	0 – 2	0,00 – 0,13
Moyenne pondérée	10 – 18	0,66 – 1,19

Note : Taux d'échange 1996 : 1US\$ = 15 Gd

Par contre, les prestations du SMCRS sont gratuites, mais irrégulières, voire inexistantes pour certains quartiers.

c. Estimation de tarifs et des revenus

D'après les données décrites dans le paragraphe précédent, un tarif adapté pour chaque groupe d'usagers pourrait être envisagé et complété par un programme de subventions décroissantes pour couvrir les coûts du service avec un taux de couverture de 100%.

Deux scénarios ont été préparés pour évaluer les possibilités et mécanismes de financement du service à Port-au-Prince.

Ces deux scénarios partent des données suivantes:

- Nombre d'usagers résidentiels (familles) : 500.000
 - Catégorie 1 (80%): Population défavorisée
 - Catégorie 2 (20%): Population à hauts et moyens revenus
- Nombre d'usagers commerciaux et industriels : 10.000
- Nombre d'usagers institutionnels : 300

Les scénarios considèrent la possibilité d'un paiement régulier de tous les usagers, par mois, et deux niveaux de tarifs/contributions à facturer, un pessimiste et un optimiste.

Les données utilisées dans les scénarios sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 2.4

Usager		Nb. Usagers	Scenario 1 -	Scenario 2 -
			Pessimiste	Optimiste
			Tarif 1 (US\$)	Tarif 2 (US\$)
Résidentiels		500.000		
- Catégorie 1	80%	400.000	0,60	0,60
- Catégorie 2	20%	100.000	8,00	16,0
Commerce et industrie		10.000	50,00	100,0
Institutionnel		300	10,00	10,0
TOTAL		510.300		

Note : Catégorie 1 : Population défavorisée
Catégorie 2 : Population avec des meilleurs moyens économiques

Les scénarios utilisent pour le tarif des habitants (familles résidentielles) des bidonvilles les données recueillies dans les expériences citées aux paragraphes précédents (moyenne minimale).

Pour les habitants (familles résidentielles) des quartiers plus favorisés le scénario optimiste utilise les informations de l'opération privée de Boucard (collecte 2 fois par semaine) et le scénario pessimiste utilise un tarif réduit du 50% pour ce même type d'usagers. Il faut noter que le tarif pour les usagers moins favorisés est maintenu dans la même valeur dans les deux scénarios et les tarifs des autres augmentent, ce qui implicitement suggère une subvention croisée. Ce type de subventions entre usagers est utilisé dans d'autres pays de l'Amérique Latine pour réduire l'impact des factures sur les populations moins favorisées.

Des projections des recettes sont alors calculées en termes constants pour une période de 5 ans en considérant un pourcentage de recouvrement croissant avec le temps, étant donné la faible culture de paiement existante à Port-au-Prince.

L'augmentation annuelle du nombre d'utilisateurs résidentiels (familles) est estimée selon le taux de croissance de la population de 2.96% pour PAP. Le nombre d'utilisateurs industriels et commerciaux augmente annuellement selon la moyenne des taux de croissance de l'économie d'Haïti (1,5% pour la période 2004-2007).

Le détail de l'estimation des coûts du service employés dans ces projections se présente dans le Rapport Intérimaire, chapitre III. Les coûts considèrent deux estimations des coûts du traitement.

Les tableaux suivants montrent les résultats pour les deux scénarios tarifaires.

Scenario 1 - Pessimiste
Projection Annuelle des Recettes (Estimée)
(US\$ Constants)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Residentiels					
- Catégorie 1	2.880.000	2.965.248	3.053.019	3.143.389	3.236.433
- Catégorie 2	9.600.000	9.884.160	10.176.731	10.477.962	10.788.110
Total Res.	12.480.000	12.849.408	13.229.750	13.621.351	14.024.543
Commerce et industrie	6.000.000	6.090.000	6.181.350	6.274.070	6.368.181
Total Comm.	6.000.000	6.090.000	6.181.350	6.274.070	6.368.181
Institutionnel	36.000	36.000	36.000	36.000	36.000
Total Inst.	36.000	36.000	36.000	36.000	36.000
REVENUS POTENTIELS	18.516.000	18.975.408	19.447.100	19.931.421	20.428.724
Efficacité de la collecte	50%	60%	80%	90%	93%
REVENUS EFFECTIFS	9.258.000	11.385.245	15.557.680	17.938.279	18.998.714
COÛTS ESTIMÉS SERVICE 1a (**)	27.038.000	27.038.000	27.038.000	27.038.000	27.038.000
BALANCE	- 17.780.000	- 15.652.755	- 11.480.320	- 9.099.721	- 8.039.286
COÛTS ESTIMÉS SERVICE 1b (***)	40.725.500	40.725.500	40.725.500	40.725.500	40.725.500
BALANCE	- 31.467.500	- 29.340.255	- 25.167.820	- 22.787.221	- 21.726.786

(**) Traitement = US\$ 15/Ton

(***) Traitement = US\$ 30/Ton

Dans ce Scénario 1, il est évident que les premières années il faudra une subvention très importante du GH pour financer les déficits dus au bas recouvrement. De la même façon, si le GH veut réduire l'impact des tarifs sur les habitants à faibles revenus, le montant des subventions à allouer sera plus important.

En considérant les améliorations nécessaires pour le traitement (Coûts 1a et 1b), les besoins de ressources du GH augmentent considérablement.

Une amélioration du pourcentage de recouvrement dans les deux premières années est très important et doit être le résultat d'une campagne d'éducation et de sensibilisation de la population confortée par les résultats du pilote.

Tableau 2.6

Scenario 2 – Optimiste
Projection Annuelle des Recettes (Estimée)
(US\$ Constants)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Residentiels					
- Catégorie 1	2.880.000	2.965.248	3.053.019	3.143.389	3.236.433
- Catégorie 2	19.200.000	19.768.320	20.353.462	20.955.925	21.576.220
Total Res.	22.080.000	22.733.568	23.406.482	24.099.313	24.812.653
Commerce et industrie	12.000.000	12.180.000	12.362.700	12.548.141	12.736.363
Total Comm.	12.000.000	12.180.000	12.362.700	12.548.141	12.736.363
Institutionnel	36.000	36.000	36.000	36.000	36.000
Total Inst.	36.000	36.000	36.000	36.000	36.000
REVENUS POTENTIELS	34.116.000	34.949.568	35.805.182	36.683.454	37.585.016
Efficacité de la collecte	50%	60%	80%	90%	93%
REVENUS EFFECTIFS	17.058.000	20.969.741	28.644.145	33.015.109	34.954.065
COUTS ESTIMÉS SERVICE 2a (**)	27.038.000	27.038.000	27.038.000	27.038.000	27.038.000
BALANCE	- 9.980.000	- 6.068.259	1.606.145	5.977.109	7.916.065
COUTS ESTIMÉS SERVICE 2b (***)	40.725.500	40.725.500	40.725.500	40.725.500	40.725.500
BALANCE	- 23.667.500	- 19.755.759	- 12.081.355	- 7.710.391	- 5.771.435
(**) Traitement = US\$ 15/Ton					
(***) Traitement = US\$ 30/Ton					

Le scénario 2, avec le même niveau de recouvrement, montre une situation plus positive due principalement à un tarif plus haut pour les secteurs résidentiel plus favorisé, commerciaux et industriel. La subvention de l'état se réduit. Les surplus qui peuvent être obtenus dans les années suivantes peuvent être utilisés pour améliorer le service et pour stabiliser le tarif. Etant donné les coûts élevés du traitement, le financement de cette composante devra être garanti avec des mécanismes différents qui devront considérer, entre autres, des niveaux tarifaires plus hauts, du financement privé et du financement à travers des crédits d'émissions de gaz à effet de serre, alternatives à étudier plus en détail.

Dépenses : dans cette rubrique présentée dans les deux tableaux suivants nous prenons en compte les différents maillons de la GDS. Pour le balayage nous avons adopté le chiffre théorique de 1000 balayeurs, pour tenir compte de l'étendue de PAP d'une part, et de la nécessité de maintenir l'emploi, d'autre part. Pour l'enlèvement et le transport, nous avons considéré deux types d'équipements : les BOM (compressifs) d'une part et les véhicules équipés de roll off d'autre part. Les petits véhicules Canters et fourgons pour les déchets hospitaliers pourront être intégrés dans une analyse plus fine au cours de l'opération pilote. La

capacité théorique d'enlèvement des BOM et des camions roll off est de 8 400 m³ ce qui donne une marge de manœuvre de 10 % par rapport au volume estimé de 7 500 m³. Les coûts de la décharge sont évalués en fonction d'un coût à la tonne de US\$ 15 hypothèse basse et US\$ 30 hypothèse moyenne (US\$ 70 à 120 en Europe) Aucun chiffre fiable ne pouvant être relevé dans la comptabilité du SMCRS pour ce poste.

La couverture des dépenses par les recettes reste très théorique compte tenu des nombreuses estimations faites dans cette approche budgétaire. Le but étant de cerner l'ordre de grandeur du budget à mettre en œuvre et de la nécessité d'éventuels financements.

Tableau des coûts d'exploitation des véhicules proposés dans le paragraphe 1 volet technique du présent chapitre.

	Bennes tasseuses (compressif)	Camion roll off + 5 coffres
Coût d'achat (US \$)	200 000	200 000
Amortissement par an (sur 5 ans)	40 000	40 000
Rotations des véhicules	3	4
Capacité des équipements (en m ³)	16	12
Charge utile des véhicules (en tonnes)	8	6
Nombre de véhicules	50	50
Entretien des véhicules /coût d'achat	20 %	15 %
Coût d'entretien par véhicule par an (US \$/an)	40 000	30 000
Consommables par véhicule par an (US \$/an)	25 000	25 000
Nombre d'employés par véhicule	5	3
Salaire journalier par employé (Gd/j)	120	120
Salaires du personnel par véhicule (US \$/an)	5 475	3 285
Frais généraux par véhicule et par an (US \$/an)	20 000	20 000
Coût par véhicule	130 475	118 285
Coût total (US \$/an)	6 523 750	5 914 250

Coût de la GDS hypothèse basse

Rubriques	Coût unitaire (US\$)	Quantités	Coût total (US\$)
1. Coût du balayage	100 Gd x 365 : 40	1 000	912.500
2. Coût de l'enlèvement et du transport			12.438.000
Coût des bennes tasseuses	130.475	50	6.523.750
Coût des camions roll off avec 5 coffres	118.285	50	5.914.250
3. Coût de la décharge			13 687 500
Coût de la GDS			26 125 500

Coût de la GDS hypothèse moyenne

Rubriques	Coût unitaire (US\$)	Quantités	Coût total (US\$)
1. Coût du balayage	100 Gd x 365 : 40	1 000	912.500
2. Coût de l'enlèvement et du transport			12.438.000
Coût des bennes tasseuses	130.475	50	6.523.750
Coût des camions roll off avec 5 coffres	118.285	50	5.914.250
3. Coût de la décharge			27 375 000
Coût de la GDS			39 813 000

5. *Mise en œuvre des propositions à court terme*

Les données concernant la GDS sont peu fiables c'est pourquoi nos propositions s'articulent autour d'une **opération pilote**. Cette dernière permettra entre autres:

- De vérifier Les quantités produites per capita dans différents quartiers ;
- De vérifier la capacité contributive des ménages et de l'évaluer plus rigoureusement ;
- De mieux cerner les coûts de la collecte suivant les différentes modalités : collecte en porte à porte, collecte avec des coffres, collecte avec des conteneurs, collecte avec des canter ;
- De mettre en place une méthodologie des tournées de collecte, et d'optimiser les circuits.

Il faudra adopter une démarche très pragmatique permettant tous les trois mois de réajuster les moyens et l'organisation adoptée.

Le **plan d'urgence du PADF** se heurte aujourd'hui à un certain nombre de difficultés :

- Ce plan de six mois est trop court pour permettre une approche durable et envisager des investissements en équipements ;
- Il ne dispose pas de moyens propres d'où une lourdeur de fonctionnement et un manque de réactivité ;
- Les enlèvements sont payés en fonction des volumes et non du poids, faute de pont bascule, cette notion est subjective, même si un taux de tassement moyen de 2,5 est convenu entre les parties ;
- Il n'y a pas d'obligation de résultat pour les sous traitants ;
- Les conditions d'exploitation posent problème : l'insécurité et l'accès difficile à Truitier.

Transition entre le plan d'urgence du PADF et la mise en œuvre des propositions à court terme. Il faudra du temps pour que les résultats du projet pilote puissent être suffisamment fiables d'une part. D'autre part à la fin du plan d'urgence géré par le PADF, une solution de continuité risque de se produire, entraînant un risque sanitaire grave. Dans le tableau de mise en œuvre des propositions à court terme (voir ci après) un calendrier très serré est proposé pour éviter cette solution de continuité.

Tableau de mise en œuvre des propositions à court terme

Echéances	Programme	Commentaires
Décembre 2006	Recrutement de l'équipe des spécialistes de la GDS au sein du MTPTC	C'est la pierre angulaire du dispositif
Janvier 2007	Atelier sur les propositions de l'étude et processus de consultation des parties prenantes	Prise de décision sur les propositions de l'étude
Février 2007	Finalisation du plan d'action et du budget	
Mars 2007	Lancement de l'opération pilote Lancement d'un appel d'offres pour du matériel pour Truitier et pour compléter celui nécessaire pour le transport. Préparer avec le SMCRS et la PADF un plan de collecte en porte à porte, définition des secteurs de collecte	Utiliser les résultats du pilote du PADF et harmoniser les deux opérations Les objectifs à atteindre doivent être clairs pour les acteurs de la GDS : SMCRS, PADF, collecteurs privés.
Avril 2007	Appel d'offre pour la collecte en porte et l'enlèvement des coffres auprès de sociétés privées	Des membres du PADF peuvent rejoindre l'équipe de spécialistes du MTPTC
Mai 2007	Début d'une privatisation partielle de la GDS et complément de collecte assuré par les TPTC et le SMCRS.	Le MTPTC prend le relais du PADF
Juin 2007	Début de la deuxième saison sèche travaux d'aménagement de la décharge de Truitier.	Si les nouveaux équipements ne sont pas livrés utiliser des engins de location.
Juillet 2007	Faire le point sur les résultats des trois premiers mois du projet pilote et faire les ajustements nécessaires	
Septembre 2007	Séminaire de formation des élus locaux à la GDS	
Octobre 2007	Transfert de la responsabilité du balayage au niveau des communes de PAP	
Novembre 2007	Faire le point sur les résultats des six premiers mois du projet pilote et faire les ajustements nécessaires	
Janvier/février 2008	Evaluation et finalisation des modalités opérationnelles, montages institutionnels et modèle de gestion	
2008/2010	Passage à la phase de réplication industrielle	

Ces opérations programmées pourront être complétées par des opérations ponctuelles (coup de poing) conduites avec des volontaires encadrés par des professionnels, formés à cet effet. Elles auront en particulier comme objectif d'assainir les ravines et les drains des eaux pluviales.

B. Propositions à moyen et long terme

1. Propositions à moyen terme

Il n'est pas nécessaire de se lancer dans une nouvelle étude du Schéma Directeur de Gestion des Déchets Solides pour PAP. Par contre des études sectorielles ciblées peuvent permettre de mieux cerner la réalité de la situation :

- Etude concernant la production qualitative et quantitative des différentes catégories de déchet ;
- Etude concernant la valorisation des déchets, les filières possibles pour chaque catégorie de matière première secondaire : verre, papier, plastique, métaux, etc. Possibilité de créer des micro entreprises dans ce domaine ;
- Possibilité d'utiliser le compost de déchets verts dans les cultures maraîchères proches de PAP. Les causes de l'insuccès des expériences précédentes ;
- Adoption et mise en œuvre d'une loi cadre de la GDS ;
- Poursuite des campagnes de sensibilisation pour participer au coût de la GDS.

2. Propositions à long terme

- Mise en œuvre d'une véritable décentralisation visant au renforcement du rôle des communes dans la GDS et de leurs moyens financiers ;
- Mise en place de charte de qualités dans les entreprises participant à la GDS ;
- Recherche de moyens techniques permettant d'optimiser la GDS : amélioration de la présentation des déchets, collecte sélective, etc.
- Campagnes de sensibilisation visant à diminuer la production des déchets ;
- Mise en place de filières permettant de réutiliser les matières premières secondaires issues des déchets.

Chapitre IV Diagnostic et propositions concernant le volet social

INTRODUCTION

Le diagnostic :

Il serait fastidieux de s'attarder sur le contexte général en Haïti ou de revenir sur celui spécifique de la collecte et du traitement des résidus solides (voir chapitres I & II). Comme tout projet dans la première République noire de notre histoire, la collecte et le traitement des déchets solides se trouvent confrontés aux réalités suivantes :

- Contexte institutionnel conflictuel et inopérant
- Situation sanitaire désastreuse mais il s'agit d'une urgence chronique où les solutions envisagées doivent s'inscrire dans la durée.
- Absence de données fiables
- Faiblesse des ressources humaines et de la disponibilité de compétences

De plus, ce secteur est traditionnellement traité de façon très clientéliste. En résumé, la stratégie la plus présente sur le terrain est celle des projets à haute intensité de main d'œuvre avec tout son cortège de déviances et de perversités. Quant aux institutions en charge, elles sont de véritables cimetières d'équipements et de création d'emplois inutiles.

Le secteur est aujourd'hui soutenu par des financements internationaux à travers les ONGs dans un mécanisme de semi substitution et sans véritable contrôle, mais surtout dans une logique qui reste inscrite dans la même démarche non durable décrite ci – dessus, haute intensité de main d'œuvre et financements sporadiques d'équipements.

Comme mentionné précédemment, il ne convient pas de s'appesantir sur ce constat et il est préférable de proposer rapidement une nouvelle démarche pour ce secteur.

Les conditions d'un développement durable en Haïti :

Un constat : Seules l'implication et la responsabilisation des populations dans la résolution concrète des problèmes comme celui du ramassage des déchets et ce, dans un mécanisme de construction institutionnelle, peuvent garantir le succès et la durabilité des actions.

Le défi : Mettre en place une démarche pragmatique qui permette de montrer rapidement des résultats concrets, tout en construisant des mécanismes institutionnels et sociaux qui garantissent la pérennité des actions et la sécurisation des investissements.

GRANDES LIGNES STRATEGIQUES

1. Favoriser les synergies pour l'ensemble des services publics sur ces deux thèmes : « gouvernance des projets et renforcement du capital social : l'ingénierie sociale »
2. Partir du réel et construire dans l'action les systèmes de données, les mécanismes de concertation, les modèles de gestion et l'organisation institutionnelle ad hoc qui n'existent pas aujourd'hui et ne pas rentrer dans une logique d'études qui ne fera que retarder l'action sans permettre d'obtenir ces données ou d'entamer la résolution des problèmes existants.

3. S'adapter aux différentes réalités urbaines, économiques et sociales tout en conservant une certaine flexibilité dans le choix des modèles
4. Lancer une première phase pilote sur la base des hypothèses actuelles et dans la limite des données que nous possédons puis, affiner les modèles de gestion en cours de route. Procéder à la finalisation de ces modèles au cours de l'évaluation de la première phase et passer successivement à la phase de répllication industrielle et d'autonomisation du projet global.
5. S'appuyer sur le succès du programme d'alimentation en eau potable des quartiers défavorisés, (Ressources humaines des Comités dlo et méthodologie d'ingénierie sociale), ce qui implique de procéder en parallèle, et grâce à ce nouveau projet, à la reprise en mains et au renforcement du programme d'AEP de la CAMEP dans les bidonvilles de la zone métropolitaine.

PROPOSITIONS OPERATIONNELLES

1. Choix de 3 zones pilotes représentatives des différentes réalités physiques, urbaines, sociales et économiques de la zone métropolitaine :

- Pétion Ville, l'ensemble de la commune.
- Delmas 32, le quartier du centre ville.
- Cité l'éternel/ Bds Harry Truman et JJ Dessalines / Martissant, la zone comprise entre ces trois boulevards jusqu'au bord de mer.

Ces trois zones ont été définies sur la base de plusieurs critères :

- *La typologie urbaine des quartiers de la zone métropolitaine :*
 - Les collines qui bordent Port au Prince, Pétion Ville
 - Le centre ville Delmas 32
 - Le bord de mer Cité l'éternel /Bds Harry Truman et JJ Dessalines/ Martissant
- *Elles correspondent à trois réalités socio économiques spécifiques qui justifient de les différencier dans la perspective de la mise en place de modèles de gestion adaptés :*
 - Les collines, quartiers résidentiels avec un niveau relatif de revenus, des bidonvilles où les habitants vivent de l'économie informelle et notamment de la domesticité dans les maisons riches du voisinage
 - Le centre ville, lieu privilégié d'habitat d'une classe moyenne qui s'est considérablement paupérisée lors des dernières crises. Cet habitat va du quartier consolidé à des poches de bidonvilisation le plus souvent en dur.
 - Le bord de mer, totalement squattérisé par les populations les plus pauvres et abandonné par les clients résidentiels.

Cette classification va bien évidemment conditionner la dimension économique du projet ainsi que les options techniques et institutionnelles.

- *L'état de la situation dans les 3 zones pilotes qui est actuellement le suivant :*

Pétion Ville :

- Existence d'une municipalité relativement forte dans le contexte Haïtien
- Présence d'un secteur privé opérationnel
- Deux grands bidonvilles bien organisés, « Jalousie » et « Tête de l'eau » et sensibilisés mais sans solution pour l'évacuation des déchets au delà de la limite des quartiers. Des poches de bidonvilisation d'apparition récente et moins organisées.

Delmas 32

- Municipalité peu ou pas opérationnelle
- Pas de secteur privé pour la collecte
- Comite gérant 16 BF pour une population de 50.000 habitants

Cité l'éternel/ Dessalines/ Martissant

- Municipalité peu opérationnelle
- Pas de clients résidentiels mais présence de marchés de rue importants
- Pas de secteur privé ; zone de haute insécurité
- Bidonvilles très bien organisés

2. Hypothèses de départ et premiers modèles de gestion : Qui fait quoi :

Ces hypothèses de partenariat n'invalident pas la démarche de concertation et de planification participative prévue dans le déroulement du programme. Ce processus de construction collective du modèle institutionnel grâce aux activités de négociation s'effectuera sur la base d'une présentation aux parties prenantes des alternatives possibles d'où la nécessité de définir préalablement des modèles potentiellement adaptés aux différentes situations.

Dans le but de garantir ces mécanismes d'information, de concertation et de construction institutionnelle, les espaces suivants de dialogue seront mis en place :

- *Un Comité de contrôle regroupant les Ministères impliqués, (TPTC, Intérieur, Environnement, Santé Publique) ; Municipalités de Port au Prince, Delmas et Pétion Ville, Usagers, comites, secteur Prive.*
- *Un Comité de pilotage, sous l'égide du MTPTC ; seront présents les municipalités, le SMCRS, le secteur privé, les usagers et les comités de quartier.*
- *Trois Comités de projet spécifiques à chaque zone pilote*

Les activités seront organisées et modérées par les sous traitants en ingénierie sociale contractés dans le cadre du projet par le MTPTC.

Pétion Ville :

- Maîtrise d'ouvrage municipal (M. O.), contrôle du respect des contrats, des droits et devoirs des usagers, subvention partielle de la collecte pour les quartiers pauvres
- A. T. (Assistance Technique), MTPTC/SMCRS
- Délégation de gestion de la collecte au secteur privé
- Contrats usagers / Entreprises et Quartiers/ entreprises
- Collecte interne des quartiers jusqu'au point de ramassage sous la responsabilité des comités sur la base d'une cotisation par ménage, contribution permettant

l'organisation du ramassage interne et une contribution partielle au coût du transport jusqu'à la décharge

Delmas 32 :

- M.O. MTPTC
- AT SMCRS
- Accompagnement de la mairie dans la perspective à moyen terme de re - délégation de la M. O. sur la base de critères objectifs
- Rôle et participation du Comité : visite à effectuer mais sans doute une solution hybride entre Pétion Ville et Martissant.

Martissant :

- M.O. MTPTC
- AT SMCRS
- Accompagnement de la mairie dans la perspective à moyen terme de re - délégation de la M. O. à la municipalité sur la base de critères objectifs.
- Les usagers assument le regroupement des déchets en périphérie des quartiers sur la base du volontariat citoyen
- Le Comité contribue financièrement au transport des déchets jusqu'à la décharge et est associé dans l'entreprise mixte publico communautaire qui assure la propreté de l'ensemble de la zone, périphéries des quartiers, voie publique, marches, ravines

3. Le rôle de l'ingénierie sociale dans le montage, le déroulement et l'évaluation du projet :

Le véritable défi du projet n'est pas seulement technique, institutionnel, ou économique mais en premier lieu organisationnel. L'ingénierie sociale ou plutôt socio institutionnel vise à surmonter les difficultés récurrentes des projets de ce type dans un contexte complexe comme celui d'Haïti.

L'investissement que représente cette activité d'accompagnement des projets doit démontrer sa raison en optimisant son coût à travers les synergies potentielles de l'activité dans les différents secteurs et également en contribuant à élaborer des modèles de gestions optimums, « Qui peut le mieux peut le moins ».

Les deux volets de cette activité sont le renforcement de l'organisation communautaire et l'intermédiation institutionnelle. Elles prennent tout leur sens dans des projets de mise en place de services publics.

4. L'objectif de la phase pilote

Il s'agit clairement d'une stratégie visant à surmonter les obstacles créés par l'absence de données fiables ajoutée à un contexte institutionnel fortement conflictuel et inefficace.

La phase pilote a donc pour objectifs :

- De montrer la faisabilité du projet
- D'identifier les solutions les plus adaptées et les moins coûteuses

- De garantir la pérennité des systèmes mis en place
- D'assurer l'implication des parties prenantes et l'appropriation par les bénéficiaires des modèles de gestion

TENTATIVE DE PLANIFICATION ET DE CALENDRIER OPERATIONNEL

1. Recrutement du spécialiste en Ingénierie sociale au sein de l'équipe des TPTC = Décembre 2006
2. Processus de consultation des parties prenantes = Janvier/ Février 2007
3. Finalisation du plan d'action et du budget : Janvier/ février 2007
4. Démarrage des activités de terrain = Mars 2007
5. Déroulement des activités du programme pilote, 1ere phase = tout 2007
6. Evaluation et finalisation des modalités opérationnelles, montages institutionnels et modèles de gestion = Janvier ; février 2008
7. Passage à la phase de réplique industrielle = 2008 - 2010

RECOMMANDATIONS

En cohérence avec les vrais défis d'un développement durable, il est indispensable, pour assurer les objectifs de gouvernance des projets, de coordination institutionnelle ainsi que les mécanismes de renforcement de la participation de la population, de consacrer des ressources adaptées aux activités d'ingénierie sociale. En parallèle, dans le même but mais également afin de renforcer les synergies entre les différents services publics il est fondamental d'intégrer cette compétence au sein de l'équipe des TPTC en charge du secteur eau potable et assainissement et dans un second temps d'appliquer la même démarche à l'énergie, aux transports et à la télécommunication. L'objectif est de définir la politique et les stratégies d'implication des populations ainsi que les mécanismes de concertation et de coordination institutionnelle :

- Systématiser la sous-traitance des activités d'ingénierie sociale aux ONGs sur la base d'un cahier des charges contenant la politique définie par l'équipe en charge du secteur eau et assainissement au sein du Ministère des TPTC.
- Créer les compétences et mettre en place des interlocuteurs opérationnels en ingénierie sociale au sein des structures étatiques concernées, municipalités, SMCRS, sur le modèle de l'UCQD de la CAMEP
- Renforcer l'organisation de l'équipe des TPTC en charge du secteur afin d'optimiser sa capacité d'absorption des nombreuses missions d'AT et de consultants
- Mettre en place un dispositif et un programme de formation pluridisciplinaire en utilisant les compétences locales existantes, ex INAGHEI, QUISQUEYA et en développant le concept de formation horizontale, (utilisation des ressources humaines des comités d'eau pour les autres services publics dans la zone métropolitaine et pour l'eau dans le secteur rural).
- Concevoir et mettre en place un système de Suivi évaluation, (tableaux de contrôle avec des indicateurs objectivement vérifiables), afin de favoriser la prise de décision sur la base de critères objectifs et la transparence des relations entre les parties prenantes

- Renforcer la coordination entre la BID, point focal du secteur, et l’A. F. D., compte tenu de son savoir faire, de sa capacité de mobiliser les compétences et les projets que l’agence a en cours actuellement, AT secteur eau et assainissement et Jacmel.

CONCLUSION

Cette mission d’une semaine avait pour but de dresser un premier tableau de la situation et de faire quelques propositions. Il est difficile d’aller plus loin sans courir le risque de ne pas respecter les fondamentaux du cycle de projet. Il est donc indispensable à ce niveau de faire le point entre le MTPTC et la BID sur la base des rapports de mission des consultants technique- institutionnel, économique financier et social afin de définir les prochaines étapes et notamment le contenu des prochaines missions.

ANNEXES

- 1. Liste exhaustive du matériel du SMCRS**
- 2. Rapport de visite dans les quartiers de Cité l’Eternel et Jalousie**
- 3. Fiches signalétiques des zones du programme pilote**
- 4. Carte de la zone Métropolitaine avec identification des zones du programme pilote**
- 5. Données du recensement de 2002, IHSI**

Annexe II

Rapport de visite

Dans le cadre de l'étude deux (2) visites ont été effectuées, une à Cité l'Eternel quartier situé au bord de mer et Jalousie quartier localisé sur le flanc du morne l'hôpital et Pétiou Ville. L'objectif de cette visite consiste à prendre contact avec ces acteurs et partenaires locaux, engager une discussion sur la faisabilité d'un tel projet et en même temps identifier l'éventuel rôle et appui que ces acteurs pourront apporter dans la mise en œuvre de ce projet. Quel type de relation pourrait développer entre la population et les institutions dans la mise en place de cette démarche en vue de parvenir à sa pérennité. Un ensemble de prospections et de contacts ont été réalisés dans le cadre de cette visite sur les quartiers.

Cité l'Eternel

Partenaires rencontrés: Patrick Soufrant pour le comité Nord, Jean Alex Derazin pour le Sud, Dimanche Jean pour le comité Citoyen et propriétaire, Premus Luxama pour le comité du centre de santé.

A Cité l'Eternel, les gens ont manifesté la volonté de travailler en étroite collaboration avec les institutions de l'Etat ; tout en définissant le rôle de chaque partenaire et son appui. Ils sont prêts à collaborer dans un processus de développement communautaire au renforcement des capacités des structures organisationnelles de ce quartier. Pour eux, sa participation conditionne sur deux (2) points : établir le rôle des institutions étatiques et les comités de quartier. 2^{ème} Ils ont optés pour que le projet d'eau dans les quartiers apporte un appui transversale sur le projet des ordures et ce projet permet le renforcement du projet d'eau et la légitimité des comités d'eau.

A Jalousie,

Partenaires rencontrés : Jacques Laguerre, Ulrick Thermidor.

Ils ont manifesté le même intérêt que les représentants de Cité Eternel sauf qu'ils veulent développer un partenariat avec le secteur privé dans le ramassage et l'Etat dans le rôle de médiateur. Selon eux, cette option contribuera au changement et au renforcement des institutions étatiques. Dans cette phase pilote, le rôle de chaque partenaire sera défini à l'avance en vue d'éviter d'éventuels conflits.

Bilan des visites

Suite aux deux premières visites de rencontre avec les comités, des visites de prospection et de compréhension de la réalité des quartiers ont été réalisées. Ces visites ont été beaucoup plus techniques que sociales vu la présence du consultant. Lors des séances à Cité l'Eternel nous avons profité pour repérer la zone, visiter tous les corridors, les rues, les fontaines d'eau à l'intérieur du quartier et prolonger la visite vers la ravine Béa qui a pris naissance à partir du morne Hôpital, Decayette, Fort Mercredi et Grand Ravine qui apportent des ordures à l'intérieur du quartier et dans la mer. Puis, il y a aussi Bois chêne qui a pris naissance aussi sur le flanc du morne l'Hôpital, Pétiou Ville en traversant Port-au-Prince jusqu'au bord de mer.

Après cette visite une réunion a été réalisée pour faire un bilan sur le constat. Pour Mr Eric, ce quartier est propre ; le problème c'est à l'extérieur du quartier avec les deux (2) ravines : Bréa, Bois chêne, les marchés et les zones environnantes qui sont de vrais problèmes. Pour ces gens, le problème de Cité l'Eternel doit être abordé sur deux angles : à l'intérieur et à l'extérieur du quartier. Pour eux il faut faire une différence entre le ramassage des ordures et la propreté des rues.

Des questions ont été posées : la demande de la population sur la réduction des ordures ? Problème d'heures concernant l'enlèvement des ordures ? Continuité de l'Etat et du projet ? La relation de la communauté et les institutions de l'Etat sur la signature des contrats de services ? La contribution de la population pour enlever des ordures ?

Des propositions ont été faites concernant l'achat de fatras et distributions des sachets gratuits. Demande des possibilités de former des techniciens en compostage (compost) et l'aide à la création des petites entreprises. Il faut un service de qualité et durable dans le ramassage des ordures, établir une hiérarchie du pouvoir. Responsabiliser les individus, les organisations de base pour avoir des résultats. Un accompagnement de la population et les organisations communautaires dans un processus d'animation pour conscientiser et sensibiliser la population sur les ordures et ce projet.

Demander à l’Etat une partie des taxes pour permettre le ramassage des ordures et la pérennité du projet. Ils ont opté pour cette philosophie de travailler avec Les Institutions de l’Etat afin de les renforcer.

Cette réunion s’est terminée avec un mot de remerciement de chaque partenaire et un souhait de suivi du dialogue pour que le projet devienne une réalité.

Structure de gestion et Pilotage du système de Cite Eternel

Présentation de l’assemblée générale des organisations de Cité Eternel Nord et Sud		Présentation du Comite de gestion d’eau de Cité Eternel	
Noms et Prénoms	Organisations	Cité Eternel Nord	Cité Eternel Sud
		1- Joseph Festin 2- Saint-Louis Cena 3- Auméus Jean 4- Milouse Thelusma 5- AuckfellerSoufrant 6-Patrick Soufrant 7-Brinard Serazin	1- Alex Derazin 2- Citasse Sulfa 3- Jean Dimanche 4- Valentin Duval 5- Nickson Hector 6- Michel Miranda 7- Jean Dominique 8- Noel Joseph Patrick

Structure de gestion et Pilotage du système de Jalousie

Présentation de l’assemblée générale des organisations		Présentation du Comite de gestion d’eau de Jalousie	
Noms et Prénoms	Organisations	Noms et Prénoms	Fonctions
Yvon Romulus	ODSOP	Ulrick Thermidor	Président
Shiler Fleurima	ODSOP	Jacques Laguerre	Secrétaire Général
Ulrick Thermidor	OTAN	Elysée R . Berto	Trésorier
Fanita Jean Louis	OTAN	Thama A Dorcile	Membre
Mathieu Refuse	OJPJ	Clauter BienAime	Membre
Claude Petit Frere	OJPJ		
Jacques Laguerre	OJPJ		
William Edner	OPPBK		
Martino Dorcil	OPPBK		
Clauter Bien Aime	OJDT		

Annexe III

Fiches signalétiques des Comités dlo des 3 zones du programme pilote

Fiche Technique du Quartier de Jalousie

Fiche de Zone	
Localisation	
Zone....., Morne l’Hôpital	
Quartier.....Jalousie	
Qté d’habitant.....15 000 environ.	
Organisation sociale	
Conseil de gestion Central (COGEC)	
Comite de Gestion d’eau de Jalousie (COGEJ)	
ODSOP	
OTAN	
OJPJ	
OPPBK	
OJDT	
Activités Réalisées	
Alimentation en Eau Potable	: GRET/CAMEP COGEJ
Construction de Place Public	: FAQ COGEC
Drainage et Assainissement des ruelles	: FAQ COGEC
Réalisation de Fresque Murale	: FAQ COGEC
Construction de pont	: FAQ COGEC
Santé et Réhabilitation de centre	: GRET COGEJ
Description Technique du projet AEP	
6 Fontaine	: Kiosque 12 m3
1 Bâche de Pompage	100 M3
1 Réservoir	100 M 3
Mode d’alimentation	Gravitaire à partir de la Source Tête de l’eau
Date inauguration	: Novembre 2006
Bilan Financier (Période janvier 2006 à septembre 2006)	
Qte m3	: 11833
Recettes totales	: 665642
Facture CAMEP	: 47830
Marge	: 229927
Description du nouveau projet	
Deux volets d’intervention	
I.- Appui techniques à des initiatives de santé communautaires	
Renforcement au niveau gestion des activités de santé	
Séminaire de formation et encadrement du comité	
II.- Réalisation des travaux d’infrastructures	
Aménagement et réhabilitation du bâtiment	
Programme de ramassage des ordures ménagères en perspective	

Fiche de zone	
<u>Localisation</u> : <u>Delmas</u>	
Zone	: Delmas
Quartier	: Delmas 32
Qte d'habitant	: 50.000
<u>Organisation Sociale</u>	
Comité PEPDEL 32	: Comité de gestion AEP
Coopérative Epargne et Crédit	
<u>Activités réalisées</u>	
Projet AEP	: GRET/CAMEP
Coopératives crédit	: PEPDEL32
Caisse populaire	: CAPODEL
<u>Description Technique du projet AEP</u>	
Réservoir en béton	: 500 m3
16 fontaines	: Kiosque de 12 m2
Mode d'alimentation	: Forage plaine du cul de sac
Date d'inauguration	: Août 1998
Description du nouveau projet	
Construction de 5 nouvelles bornes fontaines (partenaire OIM)	
<u>Construction de deux (2) ponts (partenaire OIM)</u>	
Recettes totales	: 1 ,111,0 32 .35
Facture CAMEP	: 357 ,424.70
Marge	: 443,357.85
<u>II.- Réalisation des travaux d'assainissement</u>	
Drainage canalisation et pavage autour des fontaines	
Construction et drainage du canal secondaire traversant la zone	
Construction de bureau du comité	
<u>III.- Programme de ramassage des ordures ménagères</u>	

Fiche de zone	
Localisation Zone du Bicentenaire	
Zone	: Littoral bord de mer
Quartier	: Cité l’Eternel Nord et Sud
Qte d’habitant	: 50.000
Activités réalisées	
16 passerelles, 2 ponts, 3 ponceaux, 20 mille m3 de sédiments et d’immondices ont été extraits des canaux	
	: ACDI
Projet AEP	: GRET/CAMEP
Canalisation (1.5 Km)	: ACDI
350 emplois ont été créés à travers le projet	
Centre de Santé Communautaire	
Coût du projet 10 millions de gourdes	
Description technique du projet AEP	
12 Fontaines	: Kiosque de 12 m3
Mode d’alimentation	: Gravitation provenant de la source corossol
Bilan financier annuel (octobre 2004 à septembre 2005)	
Cité l’Eternel nord	
Recettes totales	: 366,850 .20
Factures CAMEP	: 189 ,042.85
Marge	: 95,162.07
Cité l’Eternel Sud	
Recettes totales	: 239,444.20
Facture CAMEP	: 105,624.50
Marge	: 8,431.50
I.- Renforcement au niveau gestion	
Séminaire de formation et encadrement du comité	
Contrôle au compte, audit financier	
Stage pratique et échange d’expérience (inter/comite)	
III.- Programme de ramassage des ordures ménagères	

Fiche de zone	
<u>Localisation Pétion Ville</u>	
Zone	: Pétion -Ville
Quartier	: Tête de l'eau
Qte d'habitant	:
<u>Organisation Sociale</u>	
Comité de gestion eau	
Comité assainissement	
<u>Activités réalisées</u>	
Terrain de jeu (football)	: GRET /CAMEP
Espace de loisir (place public)	: GRET/CAMEP
Canaux et drainage	: GRET/CAMEP
AEP	: GRET/CAMEP
Douches communautaires	: Comité
<u>Description Technique du projet AEP</u>	
Fontaine	
Bureau comité	: 2 Chambres
Mode d'alimentation	: Gravitaire à partir du réservoir tête de l'eau
Date inauguration	:
Bilan Financier Annuel (octobre 2004 à septembre 2005)	
Recettes totales	: 494,226.00
Facture CAMEP	: 48,801.70
Marge	: 278,719.30
<u>III.- Programme de ramassage des ordures ménagères</u>	

Annexe 5

Données du recensement de 2002, IHSI

	Hommes	Femmes	Total
Port au Prince	338 053	398 565	736 618
Delmas	281 302	322 909	604 211
Carrefour	181 734	211 252	392 986
Pétion Ville	132 122	148 092	280 214
Total (1)	933 211	1 080 818	2 014 029

(1) à l'époque du recensement Cité Soleil, Tabarre et Croix des Bouquets n'étaient pas individualisées en tant que communes.

Taux annuel de croissance (%) de la population période 1990/2005 dans le Département de l'Ouest (PAP)

	1990/1995	1995/2000	2000/2005
Département de l'ouest (PAP)	3.02	3.00	2.96